



*Première(s) page(s) manquante(s)
ou non numérisiée(s)*

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone 1-800-363-9028

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

S. G. Mgr ROULEAU, O.P.

ÉVÊQUE ÉLU DE VALLEYFIELD

Une dépêche de Rome en date du 10 mars annonçait la nomination du T. R. P. Raymond-Marie Rouleau, Maître en Sacrée Théologie et Provincial de l'Ordre en Canada, au siège épiscopal de Valleyfield rendu vacant par la promotion de S.G. Mgr Emond au siège archiépiscopal d'Ottawa.

Le nouveau titulaire, âgé de 57 ans, est né à l'Isle Verte, au comté de Témiscouata, le 6 avril 1866. Il fit ses études classiques au Séminaire de Rimouski. A l'époque de sa sortie du Séminaire, en 1886, les Dominicains, venus au pays en 1873, avaient déjà un noviciat installé à Saint-Hyacinthe. Félix Rouleau s'y présenta et reçut l'habit de l'Ordre avec le nom de Frère Raymond-Marie. Il prononça ses vœux simples perpétuels le 3 août 1888. Pour compléter ses études cléricales il dut s'expatrier, pour ainsi dire, deux fois, car, sous un régime d'expulsion, les Dominicains de France avaient transféré leur noviciat en Corse, à Corbara. De retour à Saint-Hyacinthe, il fut nommé professeur et plus tard maître des novices. En 1900, la maison vicariale d'Ottawa était érigée en couvent formel et choisie comme centre d'études de la future province. Le T.R.P. Rouleau en fut institué premier Prieur.

C'est dans cette maison qu'il a passé la plus grande partie de sa vie religieuse. C'est aux novices étudiants qu'il a consacré le plus clair de son temps, dont il ne laisse encore rien perdre, et le meilleur de ses forces qu'une maladie récente a sensiblement diminuées. Tour à tour professeur de Morale et de Droit canonique, il a longtemps combiné ce double enseignement avec la charge si importante de Régent des études. Après quatorze ans de professorat marqués par un labeur souvent excessif, un grand zèle pour la foi, et une absolue fidélité aux disciplines thomistes, il obtint du Révérendissime Père Général les insignes et le

grade de Maître en Sacrée Théologie. Cette vocation spéciale ne l'empêchait point de paraître assidûment à l'office choral, ni pendant les vacances de se livrer avec ardeur au ministère de la prédication, en particulier auprès du clergé et des communautés religieuses ; mais à l'ouverture des cours, c'était une fête pour son coeur de retrouver ses chers élèves et de reprendre ses mêmes occupations. Au Chapitre provincial tenu à Ottawa le 2 juillet 1919, le suffrage de ses frères l'arrachait en partie du moins à ce milieu si intéressant, pour lui confier la direction de la Province, poste qu'il devait garder jusqu'au 2 juillet prochain et dont l'intérim sera rempli de droit par le T. R. P. Marie-Joseph Archambault, Prieur de Saint-Hyacinthe.

Les frères en religion de Monseigneur Rouleau accueillent la nouvelle de sa promotion avec une joie mêlée de tristesse. Privés du secours immédiat de ses lumières et de sa charité, ils ne s'en consolent qu'à la pensée de le voir exercer dans un champ plus auguste les dons éminents qu'il reçut en partage. Lui-même aura besoin de contempler ce haut idéal pour se résigner à changer de demeure ; et le privilège qu'obtiennent les évêques dominicains de marier les couleurs blanche et noire dans leur costume officiel ne sera qu'un symbole du vivant souvenir que ce digne prélat gardera de sa vie et de ses titres antérieurs.

Un autre motif qui doit inspirer confiance à Sa Grandeur et soumission à ceux qu'Elle laisse, c'est la formation magnifique qu'Elle apporte à son rôle et l'ensemble des circonstances qui le Lui rendirent, d'avance, quasi familier.

Homme d'étude et d'action tout à la fois, ses nombreuses obédiences lui apprirent à fouiller les livres, à manier les hommes, à activer les oeuvres. Très versé dans la science juridique, il eut plusieurs fois l'honneur d'être appelé par ses collègues d'aujourd'hui à lier ses connaissances aux faits concrets. A diverses reprises il fut nommé Visiteur apostolique dans des communautés de femmes. Patriote éclairé et sincère, il appuya de ses conseils comme de ses écrits les tenaces défenseurs de la minorité française ontarienne. Accrédité sans cesse auprès de la Délégation, il put suivre de près la marche compliquée de certaines affaires épineuses et les procédés de la diplomatie classique dont

le germe en lui ne faisait certes point défaut. Que de fois l'a-t-on vu promener du Monastère à la Résidence du Canal Rideau sa haute et sévère silhouette... A son retour, une jeunesse espiègle n'hésitait pas à lui poser force questions indiscreètes, sûre qu'elle était d'obtenir en retour le parfait silence ou une riposte équivalente.

Si donc, à part les grâces d'état, un entraînement spécial est requis pour les suprêmes carrières, Monseigneur Rouleau se place du coup au premier rang des initiés. Si par contre "expérience vaut science", l'heureux accord des deux chez Sa Grandeur aplanira les obstacles naturels et les difficultés possibles de son épiscopat.

L'Evêque de Valleyfield est en plus un orateur apprécié des foules et des élites, remarquable surtout par la pureté de la doctrine et du langage, la véhémence du ton et l'onction de la piété. Son esprit vif et appliqué s'assimile aisément les données de la théologie et du droit, tandis qu'une heureuse mémoire sert à l'emmagasinement des formules : et celles-ci naissent et renaissent à l'envi sur ses lèvres, soit dans les harangues officielles, soit au cours d'une simple conversation.

La Revue dominicaine espère bénéficier comme autrefois de la collaboration bienveillante et doublement autorisée du nouveau dignitaire auquel elle souhaite, de concert avec tous les religieux de la Province, une santé rajeunie et de longs jours pour un fructueux épiscopat.

FRA DOMENICO



LES GRÈVES DEVANT LA JUSTICE

Les tribunaux du Canada et des Etats-Unis ont eu à juger plusieurs cas de grèves depuis un an. Nous croyons intéresser les lecteurs de la *Revue dominicaine* en soulignant la portée sociale de quelques-uns de ces jugements.

Pour procéder par ordre chronologique, signalons d'abord le fameux jugement de la Cour Suprême des Etats-Unis dans la cause des *United Miners of America* vs la *Coronado Coal Company* de l'Arkansas. Après une grève des plus violentes, où des déprédations et des meurtres furent commis par les employés de cette compagnie, soulevés contre les patrons par les *United Miners* de la Fédération Américaine du Travail, les directeurs de la *Coronado* avaient obtenu jugement en première instance devant un tribunal inférieur contre les *Mineurs Unis*, tenus responsables, en temps qu'association ouvrière, des "outrages, félonies et meurtres" commis pendant la grève et reconnus coupables de "s'être entendus pour conspirer dans le but de restreindre ou de monopoliser le commerce entre états". Les *Mineurs Unis* en appelèrent à la Cour Suprême, qui renversa le premier jugement en libérant l'association des *Mineurs Unis d'Amérique* de toute responsabilité, faisant lever la saisie qui avait été mise sur ses biens, et déclarant que seule la succursale locale des *Mineurs Unis*, ayant ordonné la grève, devait être tenue responsable des graves désordres et dommages qui l'avaient accompagnée. Le triomphe des *Mineurs Unis* n'était donc pas complet, puisque l'acquiescement de la direction générale de l'association ne sauvait pas d'une condamnation les membres de l'union locale. Mais c'est surtout la portée générale donnée au jugement par la Cour Suprême des Etats-Unis qui a mécontenté les directeurs de la Fédération Américaine du Travail : "Nous croyons, a déclaré le Juge Taft, parlant au nom du tribunal, que ces sortes d'organisations peuvent être poursuivies devant les cours fédérales et que les fonds accumulés par elles pour être dépensés dans la conduite des grèves sont sujets à saisie par jugements à cause des torts

commis par ces unions dans les grèves". Sans doute le Juge en chef américain a pris soin de déclarer qu'il n'énonçait pas là un principe nouveau de législation ; mais il n'en reste pas moins que ce principe était formellement exprimé pour la première fois par un magistrat de la Cour Suprême et qu'il fait désormais partie de la jurisprudence du pays. D'ailleurs, le Juge Taft a tenu à expliquer lui-même la portée de cette déclaration, en disant que la possibilité de poursuivre en justice les unions ouvrières est d'une importance capitale pour le bon fonctionnement de la justice et pour la protection des individus aussi bien que de la société contre les excès de ces puissantes associations. Cet enseignement légal nous paraît bien conforme à l'équité naturelle, et il est juste que l'argent employé à causer des torts et des dommages serve aussi à les réparer. Or, ce n'est pas l'argent qui manque aux unions de la Fédération Américaine du Travail, puisque, d'après une circulaire officielle de l'*Union Typographique Internationale* (succursale de la Fédération), les contributions des membres de cette union ont donné, pour le mois de mai 1922, la somme de \$700,000,00, c'est-à-dire près de huit millions pour une année. D'autre part, on a affirmé que le chiffre des contributions, dans toute la Fédération américaine, se monte à soixante millions par année. Quand on connaît ces chiffres, on comprend mieux pourquoi le Conseil des Métiers et du Travail du Canada, qui est une filiale de la Fédération Américaine, a repoussé unanimement la proposition de faire incorporer ses unions, à la séance tenue à Montréal le 24 août 1922.

L'autre jugement que nous avons cru intéressant de signaler aux lecteurs de la *Revue dominicaine* est celui de la Cour d'Appel de la province de Québec touchant la grève et le guet (*picketing*), dont l'excellente *Revue du droit* a donné une analyse. Il s'agissait, dans cette cause, de l'appel des grévistes de l'*International Ladies Garment Workers Union* de Montréal (avec siège social à New-York). Condamnés en première instance par le Juge Maclennan à abandonner le guet qu'il avaient organisé contre la fabrique d'un patron, M. Harry Rother, les grévistes se sont vus débouter de leur plainte contre cette injonction par la

décision unanime des cinq juges de la Cour d'Appel, le 28 juin 1922.

Ferme revendication du libre exercice du droit de propriété sans entraves contre les grévistes, ce jugement tire son importance et sa haute signification non seulement de la nature de la décision elle-même, mais encore de l'enseignement légal et social contenu dans les notes des membres du tribunal suprême de notre province, et en particulier dans celles de l'Honorable Juge Allard.

“Les appelants, dans leur mémoire, dit le Juge Rivard, soulèvent des questions graves : existence légale des syndicats professionnels, privilèges des unions ouvrières, droit de grève, droit de faire le guet en vue de la cessation du travail...” Quant à la première question, le Juge Rivard déclare qu'aucune des unions ouvrières intéressées ne paraît avoir reçu la vie légale de l'autorité compétente ; mais, comme la plaignante a été poursuivie sous la raison sociale qu'elle s'est donnée et qu'elle a comparu et plaidé comme telle, c'est comme association ouvrière qu'elle sera jugée. Il se pourrait qu'un jugement contre elle fût difficile à exécuter ; mais le tribunal n'a pas à s'en préoccuper. Peut-être l'union appelante trouve-t-elle profit à exercer son action sans avoir la vie civile ? En tous cas, personne ne s'en plaint *en l'espèce*. Tout au plus, pourrait-on s'étonner qu'une union qui ne veut pas exister légalement fasse une grève pour faire reconnaître son existence. L'association ouvrière non incorporée ne possède au Canada aucun privilège ; elle n'est *qu'un groupement social dont la personnalité morale distincte n'est pas reconnue, et qui n'a de vie, de facultés et de franchises que celles des individus qui en font partie*. Ce qui ne veut pas dire, remarque opportunément le Juge Rivard, que la loi nie aux ouvriers le droit de se syndiquer. “Le droit à l'existence est octroyé aux syndicats professionnels, aussi bien qu'aux unions patronales. On ne saurait refuser aux ouvriers le droit de tirer avantage de la force que peut leur procurer l'association... Mais l'observation des lois est un devoir impérieux pour la mise en oeuvre de cette force. Le syndicat professionnel, en effet, n'est pas un groupement naturel du même ordre que la famille, non plus qu'une institution publique, à qui l'on puisse attribuer des droits et des devoirs créés

de toutes pièces. Le syndicat professionnel se meut plutôt dans un domaine où la loi naturelle consacre la liberté. Rien ne l'exempte, cependant, du devoir de *laisser à chacun la liberté dans ses propres affaires et de n'empêcher personne de donner son travail où il lui plaît, quand il lui plaît*". Il nous fait plaisir de constater combien cet enseignement de la plus haute jurisprudence québécoise s'accorde ici avec les plus sûrs enseignements de la théologie et de la philosophie. — La même constatation est à faire lorsque le Juge Rivard en vient à traiter de la légalité de la grève : "La grève, suspension du travail par un groupe d'ouvriers à la suite d'une entente préalable et d'un mot d'ordre donné, ou, d'après une définition célèbre et plus brève, *chômage voulu et concerté* (Nos lecteurs ont reconnu la définition de Léon XIII), peut être juste et licite ; le droit de grève exercé en conformité des lois en vigueur et suivant les règles de la justice n'est pas contesté. Comment nier à l'ouvrier le droit de ne pas travailler ? Et quand, dans l'intérêt de la profession ou du métier, en vue d'une fin licite, pour des motifs valides, des ouvriers se concertent pour déterminer une cessation du travail, la grève qui en est le résultat peut donc être légitime dans son principe, bien qu'elle puisse n'être pas légale dans ses manifestations, et quelque imprudente et dommageable qu'on doive la juger au point de vue de l'ouvrier lui-même et de la société en général". Mais il faut, encore une fois, que ni la justice ni les lois du pays ne soient violées ; et il est évident que le droit de grève ne peut jamais autoriser les grévistes à contraindre, par des moyens illicites, d'autres ouvriers à cesser le travail. — Aussi, c'est un délit punissable selon notre loi criminelle "que d'épier et de surveiller une usine, sans autorisation légale, en vue de forcer les ouvriers ou le patron à faire ou à s'abstenir de faire quelque chose qu'ils ont le droit de faire et dont ils ont le droit de s'abstenir" (Code criminel, art. 501). Et le juge définit ainsi le *picket* ou *guet* : "En somme, *to picket*, c'est épier, ou mieux espionnier, établir un système de guet, de surveillance, de propagande, de pratiques et de manoeuvres assorties au dessein de rendre effective la mise en interdit d'un établissement industriel en empêchant le travail de s'y poursuivre". Syndiqués ou non, les ouvriers d'une manufacture sont soumis à

la loi générale ; ils restent responsables du dommage qu'ils causent à autrui par leur faute, leur fait, leur imprudence ou leur négligence, c'est-à-dire qu'ils sont soumis, comme toute autre personne, à l'article 1053 du Code civil, lequel se lit ainsi : *Toute personne capable de discerner le bien du mal, est responsable du dommage causé par sa faute à autrui, soit par son fait, soit par imprudence, négligence ou inhabileté.* C'est de la loi naturelle précisée par le droit positif. Or, il a été prouvé devant la Cour d'Appel par de nombreux témoignages, que les grévistes de la manufacture Rother ont employé le vert et le sec pour empêcher les autres ouvriers d'y travailler, gérant assailli, ouvriers molestés, jeunes filles suivies, menacées et même frappées, etc. Donc, ils ont mérité l'injonction prononcée contre eux par le tribunal de première instance.

Il est à noter que les magistrats canadiens-français de la Cour d'Appel ont invoqué, à plusieurs reprises, dans ce procès où s'est soulevée presque toute la question ouvrière, les décisions de la jurisprudence française, qui fait loi dans notre province en matière civile, en matière de dommages. Avis aux ouvriers de la province de Québec.

ANTONIO HUOT, ptre



POUR VIVRE

Voir et entendre le nouveau Prophète de Galilée était devenu la passion des foules. Pour le suivre, la Décapole s'était mobilisée ; oubliant tout, elle s'attachait à ses pas, laissant au hasard, ou mieux, laissant à Jésus lui-même le soin de la nourrir.

Qu'elle est belle cette page d'Évangile où saint Jean nous montre le Christ ému de compassion sur ces multitudes, parce qu'elles sont comme des brebis sans pasteur ! Féconde compassion qui donne à toutes ces bouches un pain miraculeux qui les rassasie, mais leur laisse le désir d'en goûter encore. Aussi bien, les retrouvons-nous, dès l'aube du lendemain, à la recherche du Maître qui les captive. Et quand ils l'eurent retrouvé et de nouveau entouré : "En vérité, en vérité, leur dit Jésus, vous me cherchez non parce que vous avez vu des prodiges, mais parce que vous avez mangé des pains et que vous avez été rassasiés. Travaillez donc non pour une nourriture périssable, mais pour celle qui demeure jusqu'à la vie éternelle. Celle-là le Fils de l'homme vous la donnera, car c'est lui que Dieu le Père a marqué de son sceau."¹

Non, ce n'était pas assez pour le Christ de nourrir les corps ; si c'était un effet de sa compassion, l'objet de sa mission était de donner la vie aux âmes, de leur donner ce pain d'immortalité qu'il ne craignait pas de mettre au-dessus de la manne : "Vos pères ont mangé la manne dans le désert et ils sont morts, mais voici le pain descendu du ciel et si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement."² Et le Christ ouvrant son cœur, immense comme sa divinité, en fit jaillir la plus étonnante des promesses : "Ce pain que je vous donnerai c'est ma chair que je livrerai pour le salut du monde".³ Scandalisez-vous, délicats Capharnaïtes ; retirez-vous, Galiléens incrédules, mais vous ne pouvez rien contre la parole d'un Dieu : "Amen, amen dico

1. Jean, VI-26, 28.

2. Jean, VI-50, 51.

3. Jean, VI-51.

vobis, En vérité, en vérité je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous."⁴

Nous voulons ici-bas le bonheur, nous voulons la paix, nous voulons la vie dans la plénitude de ce que peut donner la terre : voilà le pain que nous réclamons de Jésus. Mais c'est là le pain périssable que cherchaient les Juifs. Portons donc nos désirs plus haut, aspirons donc à la nourriture promise qui demeure jusqu'à la vie éternelle. "Beaucoup, dit saint Augustin, ne cherchent Jésus que pour qu'Il leur fasse du bien dans le temps, combien peu le cherchent pour Lui-même." Si nous voulons chercher Jésus pour Lui-même, élevons-nous au-dessus des appétits matériels, cherchons-Le dans cette nourriture qui ne passe pas, et nous commencerons ainsi dès ici-bas la vraie vie, celle qui demeure.

Source de vie, voilà ce qu'est l'Eucharistie. C'est la doctrine de saint Thomas d'Aquin, dans un article⁵ admirable qui semble être l'action de grâces de l'auteur et que nous développerons ici.

* * *

La faute de nos premiers parents avait brisé l'union de l'homme à Dieu et inauguré le règne du mal. Abandonnée à ses seules forces, la race d'Adam était à jamais perdue pour le temps et pour l'éternité. Mais en face de la miséricorde infinie, la justice divine se fit moins terrible et la femme reçut la promesse d'enfanter un fils qui affranchirait les générations dont elle serait la mère et appaiserait les exigences de la justice éternelle.

Mais comment cette expiation personnelle profiterait-elle à l'humanité toute entière ? Comment donc les hommes participeraient-ils à cette libération ?

Admirable grandeur des décrets divins qui voulut incorporer toute l'humanité au Sauveur qui la viendrait régénérer. Union au Christ Rédempteur, voilà ce qui brise les chaînes de la servitude, voilà ce qui relie la terre au ciel, voilà ce qui sauve.

Mais Jésus n'a pas voulu d'une seule union spirituel-

4. Jean, VI-53.

5. III P.Q. 79, art. I.

le à son esprit et à sa personne, les desseins du Christ étaient plus vastes : Il a voulu l'union spirituelle et matérielle tout ensemble ; Il a voulu que l'homme, esprit et matière, corps et âme, s'unît en esprit et en vérité à tout son être : au Fils de Dieu et au Fils de l'Homme, à Sa divinité et à Son humanité, à Son âme et à Sa chair ; Il a voulu qu'on mangeât Son corps et qu'on bût Son sang, qu'on fût incorporé à la chair du Fils de l'Homme.

Telle est la source de vie qui régénère l'humanité déchue, telle est toute la raison d'être des mystères eucharistiques.

Nous comprenons mieux cette nécessité de l'incorporation au Christ pour avoir la vie si nous nous rappelons que ce qui est établi dans un ordre donné a pour cause le principe même de cet ordre.⁶ Elevés à l'ordre surnaturel, c'est donc au principe même de cet ordre que nous devons aller puiser cette vie. "Je suis la vie," a dit Jésus, et cette vie Il est venu la répandre dans le monde entier : "Je suis venu pour qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient avec surabondance."⁷ Il est évident, dit Origène, que ce premier-né de toute la création est le principe d'une vie plus vraie, plus parfaite que toute autre vie, et quiconque participe au Christ vit de la vraie vie, tandis que ceux qui vivent en dehors de Lui n'ont pas la vraie vie de même qu'ils n'ont pas la vraie lumière. "O Jésus, s'écrie saint Augustin, si ma vie était remplie de Vous, elle serait vraiment vivante.— Je suis la nourriture des grandes âmes, lui dit Jésus, grandis et tu mangeras ; tu ne me changeras pas en ta substance comme tu le fais de ta nourriture habituelle, mais tu seras transformé en moi."

En effet, la communion au corps et au sang de Jésus-Christ ne nous amène à rien moins qu'à la participation de la vie divine : "Divinae consortes naturae." Voilà l'effet de la manducation eucharistique. Union au principe de notre vie, voilà toute la raison d'être de la participation au banquet divin : "Ut sint unum sicut tu, Pater, in me es et ego in te, ut ipsi in nobis unum sint."⁸

6. I. II, Q. I., art. I.

7. Jean, X-10.

8. Jean, XVII-21.

Opérer cette étroite union était toute la mission du Christ sur la terre. Prolongeant son Incarnation jusqu'à la fin, Il a voulu, pour la réaliser, s'unir à notre chair et à notre sang afin de nous élever jusqu'à sa divinité. "O sacrement de piété ! O signe d'unité ! O lien de charité ! Celui qui veut vivre sait maintenant où et de quoi il peut vivre : qu'il s'approche, qu'il croie, qu'il soit incorporé à Jésus-Christ afin d'être vivifié par Lui."

Oui, dit saint Thomas, tout ce que le Christ est venu apporter au monde, à savoir la vie de la grâce, c'est dans Son sacrement qu'il le faut puiser : "Ita in hominem sacramentaliter veniens vitam gratiae operatur."⁹ Voilà tient Jésus-Christ principe de vie surnaturelle, et que seule notre incorporation à ce chef peut opérer notre vivification.

Prolongeons notre examen de ce divin contenu sous les espèces sacramentelles et considérons, avec le Docteur de l'Eucharistie, une seconde raison de notre régénération spirituelle à cette source de vie.

* * *

Il appartient à toute sagesse d'ordonner les moyens à l'obtention d'une fin qu'elle détermine. En assignant à son Fils la justification de l'homme, Dieu, Sagesse éternelle, se devait donc de conditionner cette oeuvre, d'en ordonner la réalisation. Qu'elle fut la volonté divine ? "Dieu a tant aimé les hommes qu'Il a donné son Fils unique afin que quiconque croit en Lui ait la vie éternelle."¹⁰ Cet amour Dieu l'a poussé jusqu'à la fin : In finem, car "Il n'a pas épargné Son propre Fils, mais Il l'a livré pour nous tous."¹¹ Il a été conduit à la mort comme une brebis à la boucherie."¹² Et jusqu'à quelle mort est-Il allé ? "Mortem autem crucis." Voilà donc l'ordination divine : nul n'ira à la vie que par la mort du Christ, nul n'ira à la gloire que par la participation à la douloureuse passion.

Ainsi, la volonté du Père a conditionné à la passion de son Fils la distribution de la vie dans les âmes. Le Christ va maintenant Se donner Lui-même aux âmes dans

9. Art.-cit.

10. Jean, III-16.

11. Rom. XIII-32.

12. Isaïe, LIII-7.

l'acte même où Il sauve le monde, dans l'acte même où la mort est vaincue, dans l'acte même où la vie éternelle jaillit de Son immolation. En effet, parce que c'est plus spécialement entre Gethsémanie et le Calvaire que s'est opérée l'oeuvre rédemptrice et que la grâce fut donnée au monde, Jésus a voulu, s'immolant à l'avance au Cénacle, perpétuer Son immolation jusqu'à la fin des temps. Séparant les espèces dans la consécration et la communion, Jésus nous a donné par là le mémorial de Sa passion. Mémorial vivant puisque c'est le Christ Lui-même qu'il contient, mémorial fécond qui produit de tels effets ! *O sacrum convivium in quo Christus sumitur, recolitur memoria passionis ejus, mens impletur gratia.*

Ah oui, c'est bien le Christ de la passion et de la croix que cache l'hostie et qui nous est servi à la table sainte. Qu'il soit plus gracieux pour la piété d'y voir le petit enfant de la crèche, que la jeunesse de nos âmes préfère l'adolescent de Nazareth, que la tendresse de notre coeur s'attache à l'ami de Béthanie, que nos souffrances appellent le thaumaturge qui guérit, tout cela est beau, tout cela est grand, tout cela est vrai ; mais si nous voulons la grâce, mais si nous voulons la vie, mais si nous voulons l'immortalité, suivons Jésus à la trace de Son sang. Christ de l'agonie et du prétoire, Christ de la flagellation et du couronnement, Christ de toute la voie douloureuse, Christ de la crucifixion, Christ de l'abandon paternel, Christ de la mort : voilà le Christ qui donne la vie. "Ceci est mon Testament dans mon Sang ; toutes les fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur."¹³

Mystères eucharistiques et mystères du Golgotha, sacrifice de l'autel et sacrifice de la croix, voilà qui est un dans la plus étonnante multiplicité. Sacrifice éternel qui se renouvelle tous les jours, Victime glorieuse qui sans cesse se livre pour racheter et pour répandre la vie, Prêtre immortel et unique que multiplient ses élus, tout cela est un sur la croix et sur l'autel, tout cela est ordonné à perpétuer l'oeuvre rédemptrice, tout cela et cela seulement est le moyen que le Christ a choisi pour que ne se tarisse jamais

13. I, Cor., XI 25-26.

la source de vie que Longin ouvrit au monde, quand, poussé par une main invisible, il fit vibrer sa lance et transperça la poitrine inanimée du Dieu qui venait d'expirer.

“Le pain que je vous donnerai c'est ma chair que je livrerai pour le salut du monde ; ceci est mon sang répandu pour la rémission des péchés. Si quelqu'un mange de ce pain et boit de ce sang il aura la vie en lui. Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous.” Le seul arbre qui porte maintenant ce fruit de vie est celui qui plonge ses racines au sommet du Golgotha. Ce fruit de la croix, les espèces nous le donnent au banquet qui nous rappelle la mort du Christ et nous en fait participer les effets. “C'est pourquoi, nous dit saint Thomas, tout ce que la passion a produit de fruits dans le monde, ce sacrement le produit dans celui qui le reçoit.”

“Ego veni ut vitam habeant et abundantius habeant : Je suis venu pour qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient avec surabondance.” Nous comprenons maintenant toute la vérité de cette parole. L'Eucharistie nous donne Jésus principe de la vraie vie, de cette vie que toutes les aspirations de notre âme appellent ; elle le contient dans l'acte même où Il communique cette surabondance de vie, dans l'acte même où Sa mort nous délivre, dans l'acte même où, détruisant le règne de satan, Il nous divinise en nous faisant au prix de Son sang, participante de la nature divine : *Divinae naturae participes.*” O sacrement de piété ! O signe d'unité ! O lien de charité ! Celui qui veut vivre sait maintenant où et de quoi il peut vivre : qu'il s'approche et qu'il croie, qu'il mange et qu'il soit incorporé à Jésus immolé pour être vivifié par Lui.

* * *

Qu'il s'approche et qu'il mange, c'est bien cela, car l'Eucharistie est une nourriture et comme toute nourriture elle est source de vie.

La doctrine catholique nous enseigne que les sacrements de la loi nouvelle causent en nous la grâce qui nous sanctifie et nous vivifie. Cette causalité n'est cependant pas uniforme pour tous les sacrements. Institués par mode de signes, ils produiront en nous ce qu'ils signifient. L'a-

blution du baptême purifie l'âme de la souillure originelle, c'est le sacrement de la génération spirituelle ; l'onction du saint chrême donne au confirmé la force avec la plénitude de la vie spirituelle ; ne fallait-il pas qu'il y eut aussi un sacrement de réfection spirituelle, une table mystique où l'âme serait conviée, un banquet sacré où sa vie serait sans cesse renouvelée ? Dieu a admirablement répondu à ce besoin de notre vie spirituelle : "Miscuit vinum et proposuit mensam suam, Il a mêlé le vin et Il a dressé Sa table. Venite, comedite panem meum, bibite vinum quod miscui vobis, Venez, manger mon pain, buvez le vin que je vous ai préparé.¹⁴ Ce pain c'est ma chair, ce vin c'est mon sang."

Divine nourriture, quels seront donc tes effets ! "Tous les effets que l'aliment matériel produit dans nos corps, dit saint Thomas, le Christ, nourriture divine, les produit dans notre vie spirituelle : Il soutient, Il accroît, Il répare, Il délecte." Qu'est-ce cela sinon tous les phénomènes de la nutrition que partout nous constatons ? C'est qu'entre l'ordre de la grâce et celui de la nature, il y a des ressemblances qui, pour étonnantes qu'elles soient, n'en sont pas moins réelles.

L'âme comme le corps a, en effet, besoin de nourriture, toute vie a besoin de s'alimenter. Nous pouvons constater autour de nous cette universelle loi des vivants : le brin d'herbe demande à la terre le suc qui le développe, tout comme l'arbre géant qui plonge ses racines dans l'humus des forêts pour y puiser une sève vivifiante. L'animal à son tour réclame sa pâture et le Créateur, qui lui donne l'instinct de la rechercher, fait croître pour lui l'herbe des champs ou lui ménage une proie qu'il dévorera après s'être abreuvé de son sang.

L'homme n'échappe pas à cette nécessité vitale. Que serait-ce que de donner la vie si la mère refusait de nourrir son enfant ? Refuser la nourriture c'est tarir la vie, c'est livrer l'organisme aux envahissements de la mort. Qu'est-ce que la vie ? Mouvement spontané, d'un organisme délicat, un physiologiste a pu la décrire : "L'ensemble des fonctions qui résistent à la mort." La mise en mouvement de

14. Prov. IX-25.

cet organisme ne s'opère jamais sans une certaine usure, sans une dépense de forces, sans des heurts avec les objets extérieurs qui ébranlent et lésionnent plus ou moins profondément tout cet organisme. C'est alors le rôle de la nutrition de porter remède à toutes ces malheureuses conséquences de l'exercice vital. Elle vient soutenir, elle vient augmenter, réparer même s'il le faut, délecter enfin, quand, dans tout l'être, règnent l'ordre et l'harmonie. Aussi bien, quels merveilleux effets elle produit : C'est la force, c'est la beauté, c'est la plénitude, l'exubérance de vie, ce sont les délices de vivre.

Ce n'est encore que le spectacle de la matière qui nous arrête ; mais à la lumière de la comparaison qu'il nous fournit, montons plus haut, allons jusqu'à l'âme. Elle aussi a son organisme de vie dont le fonctionnement requiert la réfection. Nous avons pu constater que la perfection d'une vie est la mesure de ses besoins. Plus une vie est parfaite, plus donc son aliment doit être exquis. C'est pourquoi "les vivants qui ont une vie divine aspirent à un aliment divin."¹⁵ Le Verbe dans sa divinité pure nourrit les anges. Mais cet aliment que nos humaines faiblesses ne sauraient porter nous sera pétri en un pain vivant descendu du ciel. nous sera offert en un vin généreux dont la source est au cœur de la divinité. Oui, divin banquet, tu es source de vie ; et comme, en un banquet plus vil, notre pauvre corps va chercher la permanence de sa vie, ainsi tu donnes à mon âme de vivre, et devivre pour l'éternité : "Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement."

Le premier bienfait de l'aliment matériel pour la vie de nos corps, avons-nous dit, est de la soutenir, de la conserver. La vie, nous l'avons vu, consiste dans le mouvement ordonné de tout un organisme. Cette opération de l'organisme corporel, jointe à l'action délétère de la chaleur naturelle, use les forces, diminue peu à peu la vigueur de la vie, fatigue les énergies vitales. Ce serait d'abord la lassitude et la faiblesse, puis la maladie et la mort, si la nourriture ne venait remédier à ces conséquences de l'exercice vital. Mais non, chaque jour, l'homme puise dans un aliment généreux les éléments vivificateurs qui conserveront

15. Hugon : *L'Eucharistie*.

la vie en lui, maintiendront l'équilibre des fonctions organiques. Grâce à la nutrition, un sang généreux gonflera ses veines et portera dans tout son être une fraîcheur nouvelle, conservera à la vie corporelle l'harmonie de son fonctionnement avec la force et la beauté.

Ainsi en va-t-il dans notre vie spirituelle : la grâce est la substance de cette vie ; elle trouve dans les vertus ses puissances d'action. Mais pour que dans tout cela, règnent l'ordre et l'harmonie, pour que le quotidien fonctionnement de cet organisme délicat ne tourne pas à mal, mais se continue toujours à l'avantage de l'âme, il faut à celle-ci une nourriture vigoureuse qui, chaque jour, vienne la refaire. Cette nourriture c'est le pain descendu du ciel, pain vivant, qui, à l'inverse du phénomène naturel, s'assimile l'âme ; "Je suis la nourriture des grandes âmes, croissez et vous pourrez me manger ; vous ne me changerez pas en vous-mêmes comme la nourriture de votre chair, mais vous serez vous-mêmes changés en moi." Eamus ad vitam, disaient les chrétiens du temps de saint Augustin, parlant des agapes eucharistiques. Oui, allons à la vie, allons recevoir le pain qui la conserve et la garde pour la vie éternelle.

Mais serait-ce assez que de soutenir le corps au jour le jour ? Ne serait-ce pas imprudence que de le laisser sans réserve de vie, sans une richesse d'énergies qui répondront aux exigences de demain ? Des jours et des circonstances viendront où il faudra plus de forces, et qu'adviendra-t-il si nous n'avons pas de réserve ? Maintes fois nous l'avons constaté : c'est la ruine de l'organisme, c'est la mort. Aussi bien la nourriture apporte-t-elle à nos vies, en plus de la sustentation quotidienne, une augmentation de forces et d'énergies, précieux trésor qui répondra aux besoins imprévus que les contingences de la vie et les infirmités de notre chair ne manquent jamais de nous infliger.

Ainsi fait l'Eucharistie pour notre vie spirituelle ? "Transformés avec le Christ dans la communion, nous participons à la plénitude de Sa vie, qui déborde sur la nôtre et voilà nos énergies surnaturelles développées, augmentées, fortifiées."¹⁶ La vie divine sera toujours bornée en nous ;

16. Hugon : *L'Eucharistie*.

plus nous nous unissons au Christ, auteur de toute grâce, plus elle augmentera. Or c'est dans l'Eucharistie que se perfectionne l'union à Dieu. Manducation réelle et manducation de désir, voilà ce qui nous donne la surabondance de vie. "En effet, dit saint Thomas, lorsque nous recevons ce sacrement, il y a dans notre âme augmentation de la grâce sanctifiante et perfectionnement de notre vie spirituelle dans son union à Dieu."

Il reste que parfois les ennemis de notre vie corporelle, tant extérieurs qu'intérieurs, triomphent des deux premiers effets de la nutrition. Nous avons vu déjà le spectacle d'une vie qui s'éteint : une fièvre ardente consume l'organisme que des lésions ont brisé et par où s'en vont les forces vitales, jusqu'à ce que l'âme elle-même s'échappe quand la dernière goutte de vie aura coulé. Mais non, voici le remède qui va tout refaire, c'est la vie qui va renaître.

Il y a dans l'âme des langueurs et des faiblesses qui sont des maladies. C'est pourquoi son organisme a besoin d'un remède qui la tienne en santé. Il y a dans notre être vicié une source de misères et de faiblesses spirituelles : la concupiscence. Ses ardeurs sont à notre âme ce que la fièvre est à nos corps : elle en dévore la vie. Que le péché véniel vienne à son tour lésionner notre organisme spirituel et ce sont les énergies vitales qui se paralysent, c'est la vigueur et la force qui se perdent, c'est la tristesse de l'anémie spirituelle, ce serait bientôt la mort si, à temps, le remède eucharistique n'était donné à l'âme.

Cette grâce médicinale l'Eucharistie nous la donne dans cette augmentation de la grâce habituelle en nous, dans cette augmentation de la charité divine dans nos coeurs. En effet, jamais deux amours n'ont été plus opposés que l'amour de Dieu et l'amour de soi. Augmentez en vous l'amour de Dieu et nécessairement vous amortirez le foyer de la concupiscence ; augmentez la charité divine et l'amour désordonné de vous-mêmes diminuera. C'est la parole de saint Augustin : "Augmentatio caritatis est diminutio cupiditatis."

Comment donc maintenant pourrait-il se faire que l'âme ne fût pas dans la délectation ! Tout dans l'organism-

me de sa vie est ordonné et en harmonie ; la vie surabonde : c'est la plénitude de la vie divine ; les ardeurs de la charité éteignent celles de la concupiscence. "L'âme ainsi unie à Dieu se délecte, dit saint Thomas, elle est enivrée des douceurs de la vie divine. Comedite, amici, et bibite, et inebriamini, carissimi : Mangez et buvez mes amis, enivrez-vous, mes très chers."¹⁷ Oui, mangeons et buvons, mangeons le pain eucharistique, source de vie ; courons au banquet sacré qui nous donne le Christ, qui nous rappelle sa passion et nous est un gage de la vie éternelle.

P.-M. GAUDRAULT, O.P.



17. Can. V-1.

LE NOUVEAU PATRON DES ECRIVAINS CATHOLIQUES

Le 26 janvier dernier, Sa Sainteté Pie XI, à l'occasion du troisième centenaire de la mort de saint François de Sales, a adressé à tous les évêques l'encyclique RERUM OMNIUM, qu'il termine en proclamant le saint évêque de Genève patron des écrivains catholiques : "Or, aucun document public et solennel du Siège apostolique n'établit que saint François de Sales ait été donné comme patron aux écrivains catholiques ; saisissant donc cette heureuse occasion, de science certaine et après mûre délibération, en vertu de Notre autorité apostolique et par la présente Lettre encyclique, nous leur donnons à tous ou confirmons comme céleste Patron saint François de Sales, évêque de Genève et Docteur de l'Eglise, et Nous le déclarons nonobstant toutes choses contraires."

L'écrivain catholique digne de ce nom est un apôtre. Or, de quelque catégorie d'apôtres qu'il s'agisse, les intentions de la Providence à leur égard restent invariables. Dieu veut que toujours et pour tous les oeuvres soient un moyen de sanctification. Mais tandis que, pour l'âme parvenue à la sainteté, l'apostolat ne provoque aucun danger sérieux, n'épuise pas ses forces et lui fournit d'abondantes occasions de croître en vertus et en mérites, il cause l'anémie spirituelle et, par conséquent, le recul sur le chemin de la perfection pour les personnes faiblement unies à Dieu, et chez qui le goût de l'oraison, l'esprit de sacrifice et surtout l'habitude de la garde du coeur ne sont que peu développées.

Comment acquérir ces vertus ? Le Pape l'indique clairement : *Inspice et fac secundum exemplar*. Regardez et faites comme le modèle. Ce modèle, c'est pour le remettre en mémoire que nous avons entrepris la présente esquisse. D'abord nous indiquerons à grands traits les qualités naturelles de saint François de Sales, car elles sont le fond sur lequel la grâce a travaillé. Puis, après avoir exposé les moyens par lesquels il s'est élevé à la sainteté,

nous dirons ce qu'il a été par rapport à Dieu, au prochain et à lui-même.

* * *

Plusieurs fois on avait demandé à François de Sales de consentir à poser devant un peintre, et jamais son humilité n'avait pu s'y prêter. Un artiste plus adroit que les autres trouva moyen de triompher de ses répugnances. "Monseigneur, lui dit-il, vous faites beaucoup offenser Dieu.— Comment cela ? dit le saint. — En refusant de vous laisser peindre, vous êtes cause que beaucoup commettent des péchés de murmure.—S'il en est ainsi, je consens que l'on prenne l'image de cet homme de terre, pourvu qu'on demande à Dieu que je forme en moi l'image du Père céleste."

François de Sales avait la tête forte et bien développée, chauve dans la partie supérieure, mais garnie, dans sa seconde moitié, de beaux cheveux blonds châtain; le front haut et large ; les yeux bleus, mais un peu louches, recouverts de sourcils élevés et bien recourbés ; les joues vermeilles et à couleurs vives ; la bouche ronde ; la physionomie douce et agréable ; les traits du visage d'une remarquable finesse et le teint d'une délicatesse exquise. "Sa voix, dit son neveu Charles-Auguste, était grave, sa parole tardive, sa démarche un peu lente, mais toujours ses manières étaient douces et insinuantes, ses formes polies et agréables, son front serein, son air ouvert, son sourire modeste. "Un autre témoin oculaire, Biard, a résumé en ces termes, au procès de canonisation, le portrait du saint évêque : "Toute sa composition extérieure était si belle et si charmante, sa contenance si grave et si douce tout à la fois, que mes yeux ne pouvaient se rassasier de le voir, et que je ne puis m'imaginer un port plus magnifique."

Sous cet extérieur remarquable, on admirait une âme plus remarquable encore, dans laquelle la nature semblait avoir rassemblé tous ses dons : jugement exquis, bon sens rare, esprit facile et fécond, génie simple et naïf, imagination riche et brillante, goût d'ordre qui ne négligerait pas plus les petites choses que les grandes et ne remettait jamais au lendemain, ni n'anticipait la veille ce qui devait se faire le jour présent ; caractère vif, mais bon, aimant, et en mê-

me temps si ferme que rien ne pouvait le déconcerter ; cœur tendre, sensible et ardent, mais qui, en s'attachant à Dieu, devint le foyer des plus grands, des plus purs, des plus héroïques sentiments ; "car la grâce ne change pas le fond du caractère, elle le sanctifie ; elle ne détruit pas la tendresse et la sensibilité, elle l'applique à ce qui est bien". (Hamon : *Saint François de Sales*).

Tant de belles qualités étaient relevées par une instruction profonde et variée. Versé dans l'antiquité profane et sacrée, il était familier avec les écrits des philosophes tels qu'Aristote et Platon, Epictète et Sénèque, comme avec tous les écrivains classiques grecs et latins. Les uns et les autres venaient à propos, sous sa plume ou dans sa bouche, confirmer, par quelques traits instructifs, ce qu'il avait à établir. Il connaissait la rhétorique et la littérature ; il possédait tout ce qu'on savait de son temps en fait de sciences naturelles. Et lorsqu'il entra dans l'état ecclésiastique, il était déjà docteur en droit civil et en droit canon et avocat du sénat de Chambéry.

Mais ce qu'il possédait éminemment mieux, c'était l'ensemble des sciences ecclésiastiques, si vastes dans leur étendue, si hautes et si fermes dans leur doctrine : l'Écriture sainte, l'histoire de l'Église, les ouvrages des Pères, le dogme et la morale lui étaient si familiers qu'il trouvait à l'instant les principes de solution dont il avait besoin selon les diverses circonstances. Toute la cour romaine l'admira dans l'examen public qui précéda son sacre. Les cardinaux du Perron et de Bérulle, le docteur Duval, et les autres docteurs de Sorbonne l'appelèrent le plus savant théologien de son siècle.

Toutes ces sciences étaient accompagnées en François de Sales de deux magnifiques talents : le talent de l'écrivain et le talent de l'orateur ; l'un et l'autre si importants pour communiquer aux peuples les riches trésors de doctrine qui étaient en lui. Il a été le premier à tirer notre vieille langue française de ses langes, et il l'a fait parler avec une aisance et une grâce, une simplicité noble et pure, dont n'avaient pas approché Montaigne et Malherbe, qui vécurent peu avant lui, et que n'égalèrent pas Balzac et Voiture, qui lui furent postérieurs.

Un auteur célèbre a dit : "Le style, c'est l'homme". Parole discutable mais qui se vérifie à la lettre en saint François de Sales. La beauté et la justesse de ses pensées nous révèlent un jugement parfait. La candeur avec laquelle il les exprime nous découvre ce fond aimable de droiture et de bonté qui étaient en lui. Ses figures fortes et hardies, son langage poli et énergique, sa parole qui coule toujours avec douceur et majesté, élégance et chaleur, nous font voir l'homme de premier ordre qui, habile dans l'art de persuader, sait, en nous charmant, nous amener à ses fins. Toute sa manière, enfin, nous manifeste un cœur tendre, expansif et généreux.

Il n'excellait pas moins dans l'art de prêcher. Il est vrai qu'il avait l'action peu vive, la parole tardive et pesante. Mais cette lenteur même, chez lui, paraissait un mérite. On savait gré à sa prononciation lente de laisser à l'auditeur plus de loisir pour goûter la beauté de sa doctrine, la noblesse et la facilité de son expression, l'onction de ses paroles, le naturel du ton, des gestes, de toute sa contenance qui était celle d'un homme profondément pénétré. Car il avait le bon sens de s'en tenir à cette éloquence naturelle, grave et modeste, qui est le langage de la douce persuasion. S'il combattait le vice, ce n'était point en l'attaquant par des invectives, mais bien en le montrant tel qu'il est, difforme et méprisable, en lui opposant la vertu et la présentant toujours à l'intelligence comme souverainement raisonnable, au cœur comme infiniment aimable. Il ne pouvait se faire qu'un tel langage ne ravît les peuples qui, au milieu de la dépravation du goût, conservent toujours l'instinct du beau.

* * *

Nous venons de considérer François de Sales comme homme. Nous avons vu en lui l'homme aimable, instruit et plein de talent. Maintenant nous avons à l'étudier comme saint, et c'est là un point de vue bien autrement intéressant pour le cœur et pour l'esprit. Mais avant d'entrer dans le récit des différentes vertus qui ont constitué la haute sainteté de l'évêque de Genève, il est nécessaire de le suivre dans les voies par lesquelles il s'est élevé à une si sublime perfection.

Sa rare intelligence comprit de bonne heure que la légèreté de l'esprit et la mauvaise tendance du cœur formant les deux principaux obstacles à la vertu, il fallait leur opposer la réflexion et la prière : la réflexion qui fixe l'esprit et qui l'éclaire ; la prière qui détache l'âme de la créature, l'unit au Créateur et attire la grâce. En conséquence, le premier moyen qu'il employa, ce fut la fidélité à l'oraison. Cet exercice tout à la fois de réflexion et de prière était l'objet de sa souveraine estime. "C'est, dit-il, l'eau de la bénédiction qui, par son arrosement, fait reverdir et fleurir les plantes de nos bons désirs, lave nos âmes de leurs imperfections et désaltère nos cœurs de leurs passions." (Int. à la Vie dévote).

Aussi chaque matin, il y consacrait une heure. Chaque soir, il accompagnait la récitation du chapelet de la méditation des mystères, de manière à la faire durer une heure. Outre cela, tous les moments du jour qu'il pouvait dérober aux affaires, il les donnait à la méditation ; sans compter les heures de sommeil qu'il sacrifiait à ce saint exercice. Quelquefois ses grandes occupations ne lui laissaient pas le loisir de donner une heure entière à l'oraison. Alors il y suppléait par un plus grand recueillement pendant tout le jour, et une union continuelle à Dieu. Faire tout en présence de Dieu et pour son service, c'est ce qu'il appelait l'oraison active.

L'exercice de la présence de Dieu était en effet le second moyen qu'il employait pour s'élever à la sainteté, objet de tous ses vœux. Convaincu que la dissipation, s'il la laissait entrer dans son âme, aurait bientôt dispersé la bonne semence déposée par l'oraison du matin, il s'était fait au dedans de lui comme une solitude, qu'il appelait le sanctuaire de Dieu, où rien n'entraît que l'âme seule avec Dieu. "Il n'est pas croyable, écrivait-il à sainte Chantal, comme je suis tracassé de çà et de là par les affaires ; néanmoins mon pauvre et chétif cœur n'eut jamais plus de repos ni de volonté d'aimer sa divine majesté." (Lettre 542e).

Cependant cette vie d'oraison et de recueillement ne suffisait pas au grand désir qu'il avait de la perfection. Craignant que le tumulte du monde et la multitude de ses occupations ne vinssent à épancher trop son cœur au de-

hors et à occasionner quelque préjudice à la vertu, chaque année il consacrait dix jours à une retraite spirituelle, "afin, disait-il, de rasseoir ma pauvre âme tempêtée par les affaires". C'était ordinairement entre Pâques et la Pentecôte ; et, le plus souvent, il faisait une seconde retraite à une autre époque.

L'oraison, l'exercice de la présence de Dieu et la retraite, tels sont donc les moyens, à la portée de tous, par lesquels François de Sales s'éleva à une si haute perfection. Voyons maintenant les vertus qui s'épanouirent naturellement sur ce fond, "comme le ruisseau naît de sa source, le rayon de son foyer, la plante de sa racine." (Hamon).

L'union intime de François de Sales avec Dieu peut nous donner la mesure de la vivacité de sa foi. Eclairé de lumières surnaturelles par ce contact habituel avec la Divinité, il mettait sa gloire à abaisser son esprit et son cœur devant l'autorité de l'Eglise, interprète de la révélation divine. Loin que cette soumission de sa raison eût pour lui quelque chose de pénible, ce lui était, au contraire, un bonheur incomparable de n'être point abandonné aux versatilités et aux ténèbres de son propre esprit, et d'être dirigé dans sa croyance par l'autorité infaillible de l'Eglise. "O Dieu ! écrivait-il, mon âme ne trouve rien de difficile à croire parmi les effets du divin amour : la beauté de notre saint foi me paraît si ravissante, que j'en meurs d'amour, et m'est avis que je dois serrer ce don précieux que Dieu m'en a fait dans un cœur tout parfumé de dévotion." (Lettre 288e). Aussi toutes ses actions, les plus communes comme les plus relevées, il les accompagnait d'une vue de foi. Et c'était l'intention très pure de plaire à Dieu qui lui faisait éviter tout ce qu'il croyait devoir lui être moins agréable, comme moins parfait.

Ne regardant cette terre que comme un lieu d'exil, il aspirait de toute son âme vers les biens de la vie future, et aimait à redire souvent les paroles du prophète : "Oh ! que la durée de mon exil se prolonge ! Mon âme languit loin de ma patrie". (Psaume 119) En même temps qu'il aspirait si ardemment à la possession de Dieu dans le ciel, il confessait du fond du cœur, qu'à ne considérer que sa mi-

sère, il ne méritait que l'enfer ; mais, avec une humble confiance en la miséricorde de Dieu et les mérites de Jésus-Christ, il espérait fermement partager un jour le bonheur des élus. Plein de ces sentiments, il disait un jour à son ami, Monseigneur Camus, dans son langage simple et naïf, qu'il fallait mourir entre deux oreillers, l'un de l'humble confession que nous ne méritons que l'enfer, l'autre d'une entière confiance que Dieu, dans sa miséricorde, nous donnera son paradis. C'était cette ferme espérance du ciel qui l'encourageait parmi les peines cuisantes et les travaux immenses de son épiscopat. "J'attends une grande tempête, écrivait-il à sainte Chantal, mais je l'attends joyeusement. Je regarde la providence de Dieu ; j'espère que cet orage sera pour sa plus grande gloire et pour mon repos, et cette attente me remplit de consolation. Que le ciel s'arme contre moi, que la terre et les éléments se mutinent, que toutes les créatures me déclarent la guerre, je ne crains rien. Il me suffit de savoir que je suis avec Dieu, et que Dieu est avec moi." (Dép. de sainte Chantal)

Il est un amour renfermé dans l'espérance, dit quelque part saint François de Sales, et cet amour est bon parce qu'il nous unit à Dieu. Mais il est imparfait, car il se mélange avec l'amour de notre propre intérêt, puisque si nous aimons Dieu c'est qu'il est bon envers nous et veut rendre heureux. L'amour parfait, au contraire, ou la vraie charité, s'élève au-dessus de tout intérêt propre. Par lui nous aimons Dieu, non pas en vue du bien qu'il nous fait ou qu'il nous réserve, mais qu'il est lui-même l'infinie perfection, digne par elle seule de ravir tous les cœurs : nous aimons Dieu parce qu'il est Dieu. Voilà l'amour pur, la charité parfaite, dont l'évêque de Genève nous offre un magnifique modèle. Si l'on veut connaître l'amour dont le saint a brûlé pour Dieu, dit sainte Chantal, il n'y a qu'à lire les douze chapitres de son *Traité de l'amour de Dieu*. Il s'y est peint naïvement lui-même. Tout cet admirable ouvrage n'est que l'histoire fidèle de son cœur et de sa vie. "Chacun, disait-il, se fait une perfection à sa mode : les uns la mettent dans l'austérité de la vie, d'autres dans l'aumône, d'autres en la fréquentation des sacrements ; pour moi, je ne connais d'autre perfection que d'aimer Dieu

de tout son coeur et son prochain comme soi-même : toutes les autres pratiques ne sont que des moyens d'arriver à la charité, qui seule est la perfection." (Esprit de S.-F. de Sales. 1re part.). Et quand on lui demandait comment faire pour aimer Dieu de tout son coeur et son prochain comme soi-même : "Il faut, répondait-il, aimer Dieu de tout son coeur et son prochain comme soi-même ; je ne sais point de plus grande finesse pour parvenir à aimer que d'aimer, comme on apprend à étudier en étudiant, à parler en parlant, à travailler en travaillant." (Ibidem).

Selon lui, l'acte d'amour le plus excellent que puisse produire une âme chrétienne, comme le degré de perfection le plus haut où elle puisse s'élever, c'est l'union parfaite de sa volonté à celle de Dieu : cette union qui fait qu'on ne désire rien autre chose ici-bas que Dieu seul et son bon plaisir et qu'on est toujours disposé à accepter tout ce qu'il nous envoie, à faire tout ce qu'il nous demande. Telle fut bien la vie de François de Sales. Toujours résigné et uni au bon plaisir de Dieu, il menait toutes les affaires avec un calme parfait de son âme. Employer son temps à une chose ou à une autre, être en santé ou en maladie, être loué ou blâmé, tout lui était égal, parce qu'en tout il voyait la volonté de Dieu. On lui parlait, un jour, du dessein qu'avaient les hérétiques de le chasser de son évêché : "Eh bien, dit-il, avec calme, je serai plus libre pour servir Dieu et les âmes. — Mais ils vous mettront en prison. — Eh bien, j'aurai plus de loisir pour prier Dieu et écrire quelque chose à sa gloire". (Hamon).

Sa charité pour le prochain procédait de l'amour même qu'il avait pour Dieu. Ce n'était point chez lui un amour humain provenant d'un coeur bon et sensible, mais bien une charité toute surnaturelle dans son principe et son objet. Dans son principe, parce que l'amour divin, selon sa doctrine, ne commande pas seulement l'amour du prochain, mais le produit au fond du coeur, comme sa ressemblance et son image. Dans son objet, parce que c'est Dieu lui-même et Jésus-Christ son Fils qu'il envisageait et aimait dans tous les hommes. (Traité de l'amour de Dieu, liv. X).

Les premiers sur lesquels le saint évêque épanchait sa

charité, c'étaient ses amis. Ses belles qualités lui en avaient fait un grand nombre. Il mettait son plaisir à leur plaire et n'était jamais plus content que quand il avait pu leur rendre service. La chose qu'il craignait le plus, après l'offense de Dieu, c'était de faire de la peine à ses amis. Et il le craignait à ce point, dit le P. la Rivière, qu'il eut voulu ne mourir qu'à la suite de longues maladies, afin que ses amis, s'ennuyant de venir souvent le visiter, et ses serviteurs se lassant de le servir, sa mort, au lieu d'affliger personne fût un soulagement pour tout le monde.

Quoiqu'il fût si bon, il eut cependant un grand nombre d'ennemis, qui souvent l'outragèrent. Il ne s'en vengea jamais qu'en leur faisant tout le bien possible. De sorte que c'était une chose notoire qu'il suffisait de lui avoir fait quelque peine pour éprouver aussitôt les effets de sa bonté. "Je ne sais, disait-il, comment j'ai le cœur fait, mais j'ai un tel plaisir, je ressens une suavité si délicieuse et si particulière à aimer mes ennemis, que, si Dieu m'avait défendu de les aimer, j'aurais eu de la peine à lui obéir. Il y a bien quelque petit combat, mais enfin il en faut venir à cette parole de David : Fâchez-vous, mais ne péchez pas." (Lettre 889). Fidèle à ces principes, il supportait les défauts de tous, s'accommodait à l'humeur de chacun, conversait volontiers avec les gens les plus grossiers et les plus vils, sans jamais en dédaigner un seul, quelque pauvre et misérable qu'il fût.

La douceur résume en quelque sorte toute sa vie. C'est cette vertu qui a fait son caractère distinctif, depuis son enfance jusqu'à son dernier soupir. S'il a opéré de grandes choses, c'est par l'empire de sa douceur ; s'il a converti tant de pécheurs et d'hérétiques, élevé à la perfection tant d'âmes justes, consolé tant de cœurs affligés, c'est par l'onction de sa douceur ; si, enfin, les livres qu'il a composés ont fait et font encore tant de bien dans l'Eglise, c'est parce que la douceur s'y montre à toutes les pages et semble elle-même en avoir écrit toutes les lignes.

Cependant la douceur n'était pas innée en lui. Il était d'un tempérament fort sanguin, par conséquent vif, impatient, colère. Mais à force d'examens de conscience, à force de vigilance, de combats et de victoires sur lui-

même, à force, comme il le disait, "de prendre la colère au collet, de la gourmander et de la fouler aux pieds", il vint à bout de maîtriser son humeur, jusqu'à être le plus doux des hommes de son temps, et à pouvoir dire en apprenant que quelqu'un l'accusait de s'être mis en colère : "Je suis un chétif homme, sujet à passions ; mais, par la grâce de Dieu, depuis que je suis berger, je n'ai jamais dit parole passionnée de colère à mes brebis." (Lettre 389)

Si le nom de François de Sales est demeuré dans l'Eglise suave comme un délicieux parfum, c'est que, dans l'estime de tous, ce nom s'identifie avec la douceur même. Sainte Chantal, toutefois, jugeait autrement son bienheureux père. Elle estimait qu'il y avait en lui une vertu encore plus éminente, et c'est le zèle du salut des âmes. Tel était en effet le zèle de cet homme apostolique, qu'il ne pouvait penser, sans brisement de cœur, au malheur de ceux qui se damnent, ou du danger des âmes qui se relâchent dans le chemin de la vertu. Il en versait des larmes, il en gémissait le jour et la nuit. Et si les autres occupations venaient distraire ailleurs son esprit, on l'entendait, dès que la pensée lui en revenait, soupirer comme un homme dont on touche la plaie : "O Seigneur ! faites que ces aveugles voient, dites une parole et ils seront guéris ; convertissez les et ils seront convertis". A l'époque du carnaval, il écrivait à sainte Chantal : "Me voici en mon triste temps ; tout misérable et détestable que je suis, j'ai le cœur abimé dans la douleur en voyant que tant d'âmes se relâchent". (Lettre 643). D'un autre côté, la joie de son cœur était incomparable, quand il voyait les âmes se convertir et se donner entièrement à Dieu, comme il le raconte au sortir d'une mission où il avait confessé sans répit le jour et la nuit : "J'estime ces jours au poids de l'or. Oh ! que j'ai été consolé de la conversion d'un grand nombre d'âmes ! J'ai moissonné dans les larmes, partie de joie, partie d'amour, au milieu de mes chers pénitents". (Lettre 102). Toute sa vie fut une immolation continuelle de soi au bien des âmes. Il laissait même le service qui regardait immédiatement Dieu, tel l'action de grâces, pour se porter là où l'appelait le service du prochain.

Infatigable dans son activité, parce que la charité l'animait, son zèle n'était jamais excessif, parce que la pru-

dence le réglait. Il faudrait copier toutes ses lettres pour dire toute sa prudence dans la direction des âmes. C'est là qu'on voit avec quelle adresse il approprie ses conseils et son langage à toutes les situations et à tous les caractères. Comme il présente les mêmes préceptes de la piété sous des formes diverses, à la portée de chacun, mais d'une manière toujours aimable qui gagne les cœurs ! Comme il met le doigt sur toutes les plaies et y fait couler par sa parole un baume qui les guérit ! Comme il ménage la faiblesse humaine sans la flatter ! Comme il la relève quand elle est abattue, en lui inspirant la confiance et l'amour, l'abandon à Dieu, l'obéissance au guide qui les conduit ! Comme il l'encourage enfin et l'élève par degrés jusqu'aux plus sublimes vertus !

A "la prudence du serpent" il joignait "la simplicité de la colombe", qu'il concevait autrement que ne la conçoit le monde. La simplicité, selon lui, n'est que la candeur du cœur qui va droit à la vérité, droit au devoir, droit à Dieu seul. Or, rien ne convenait mieux à la trempe de son âme. Ami de la vérité, il ne pouvait souffrir l'ombre de l'astuce et de la dissimulation, et il avait horreur de tromper le prochain pour l'amener à ses fins, même les plus légitimes. Il détestait tout mensonge et tout équivoque, et il avait pour principe "que la sincérité, la rondeur et la fidélité du langage étaient un des plus beaux ornements de la vie chrétienne".

De cette simplicité naissait tout naturellement l'humilité, qui n'est que le courage de la vérité appliqué à soi-même dans toute sa rigueur et ses conséquences. Plein des humbles sentiments qui conviennent si bien à notre pauvre humanité, il ne se laissait pas séduire par l'amour-propre. Ni la grande noblesse de sa maison, ni ses rares qualités, ni les dons surnaturels que Dieu avait mis en lui, ni sa dignité épiscopale, jointe à tant de doctrine et de science, ni l'estime et la vénération dont il était entouré, rien ne pouvait enfler son cœur ou en altérer la modestie.

Non seulement le saint évêque s'élevait, par son humilité, au-dessus des honneurs et des louanges, mais il savait encore, chose bien plus difficile, souffrir avec une paix parfaite le déchaînement des mauvaises langues contre sa personne. Quand on venait lui rapporter le mal que certains

esprits critiques débitaient contre lui : "Ne disent-ils que cela ?" répondait-il. "Or sus, Dieu soit béni, il se faut corriger. Si je ne mérite pas d'être repris pour cela, je le mérite pour autre chose". (Esprit de S. F. de S. XII part.)

Cette égalité d'âme si merveilleuse chez saint François de Sales prenait sa source dans son humilité et sa mortification. Son humilité, plaçant sa confiance en Dieu, et l'élevant au-dessus de tous les jugements des hommes, lui donnait l'âme la plus hardie, la plus généreuse, la plus capable de grands et nobles desseins. Sa mortification, lui apprenant à compter pour rien toutes les considérations de fortune et de bien-être, lui faisait poursuivre toutes les oeuvres utiles à travers les contradictions de toute espèce, avec une assurance et un calme imperturbables, sans que son âme, le regard fixé sur Dieu seul, perdît rien de son égalité et de sa paix. (P. la Rivière).

"Il n'y a pas lieu de s'étonner, dit le Saint Père dans son encyclique, qu'il ait ramené tant d'hérétiques à l'Eglise, ni que, au cours des trois derniers siècles, il ait guidé un si grand nombre d'âmes dans la voie de la perfection."

"Quant au profit principal de ce centenaire, ajoute Pie XI, Nous souhaitons qu'il soit pour tous les catholiques qui, par la publication des journaux ou autres écrits, expliquent, propagent et défendent la doctrine catholique. Comme François de Sales, ils doivent toujours garder, dans la discussion, la fermeté unie à l'esprit de mesure et à la charité. L'exemple du saint Docteur leur trace clairement leur ligne de conduite : étudier avec le plus grand soin la doctrine catholique et la posséder dans la mesure de leurs forces ; éviter soit d'altérer la vérité, soit de l'atténuer ou de la dissimuler, sous prétexte de ne pas blesser les adversaires ; veiller à la forme et à la beauté du style, relever et parer les idées de l'éclat du langage de façon à rendre la vérité attrayante au lecteur ; savoir, quand une attaque s'impose, réfuter les erreurs et s'opposer à la malice des ouvriers du mal, de manière toutefois à montrer qu'on est animé d'intentions droites et qu'on agit avant tout dans un sentiment de charité." (Enc. Rerum Omnium).

Abbé JOSEPH LAFERRIERE,

Séminaire de Saint-Hyacinthe.

19 mars 1923

DANS L'ÉGLISE ET DANS L'ORDRE

ROME

Nominations.—Le Rme Maître Général de l'Ordre a nommé, récemment, deux nouveaux membres du Conseil Généralice : le T.R.P. Blat, l'éminent professeur de droit canonique à l'“Angelico”, pour les provinces de langue espagnole ; le T.R.P. Louis Nolan, de la Province d'Irlande, pour les provinces de langue anglaise.

FRANCE

S. François de Sales. — Nous lisons dans la “Couronne de Marie” de février :

A propos du centenaire de Saint François de Sales on rapporte que le saint évêque de Genève célébra son avant-dernière messe au couvent des dominicains de Lyon. On sait d'ailleurs combien il eut avec les nôtres des relations étroites. Il confia à deux Pères de Lyon l'examen de son livre sur la *Vie Dévote* ; il se fit concéder la participation aux mérites de l'Ordre, en 1608, et il fut un zélé propagateur du Rosaire. N'est-ce pas lui aussi qui écrivait à Sainte Chantal, en 1604 : “*J'ai vu un arbre planté par le B. Dominique à Rome ; chacun le va voir et chérit pour l'amour du planteur. C'est pourquoi, ayant vu en vous l'arbre du désir de sainteté que Notre-Seigneur a planté en votre âme, je le chéris tendrement et prends plaisir à le considérer ; et je vous exhorte d'en faire de même et de dire avec moi : Dieu vous croisse, ô bel arbre planté !*”

La Société thomiste. — Nous publions avec plaisir le manifeste de la Société thomiste en lui souhaitant de nombreux adhérents en Canada, parmi les prêtres et les laïcs :

La *Société thomiste* est née de la préoccupation de promouvoir l'étude approfondie des doctrines de saint Thomas d'Aquin, et de propager ces doctrines dans la société contemporaine.

Le dessein des initiateurs de la *Société thomiste* s'est inspiré avant tout des directions si souvent réitérées, surtout depuis un demi-siècle, des Souverains Pontifes, par

lesquelles ils ont demandé et finalement exigé que les doctrines philosophiques et théologiques de saint Thomas fussent l'objet et la norme de l'enseignement officiel de l'Église catholique. Les vues et les volontés pontificales, tout le monde le sait, procèdent de la nécessité de donner une base de parfaite solidité et de première valeur à l'action doctrinale de l'Église, et d'assurer simultanément à la société civile elle-même une puissance d'ordre, dans le désarroi général qui menace les principes essentiels de la civilisation. La désorientation des intelligences dans le domaine philosophique et social est aujourd'hui indéniable et demande un remède approprié.

Il a été déjà fait beaucoup, il faut le reconnaître, pour l'étude et la diffusion des doctrines thomistes, et de bons esprits, même étrangers au catholicisme, se rendent compte de la valeur des doctrines de saint Thomas d'Aquin. Cependant, il reste encore beaucoup à faire, soit au point de vue de l'étude foncière de la philosophie et de la théologie thomistes, soit au point de vue de leur diffusion pratique. Malheureusement, la crise économique que nous traversons, spécialement celle de la librairie, crée de graves difficultés à la promotion de l'entreprise que nous signalons.

Les travaux qui possèdent d'autant plus d'utilité qu'ils sont plus spéciaux et plus fondamentaux ne peuvent aisément voir le jour, parce qu'ils ne peuvent bénéficier des avantages d'une grande diffusion. Ils sont cependant une condition préalable pour l'intelligence exacte et approfondie de la pensée de saint Thomas. Aussi la première préoccupation de la *Société thomiste* a-t-elle été de prendre partiellement ou totalement à sa charge la publication de travaux, soit collectifs, soit individuels, exécutés d'après des méthodes scientifiques rigoureuses et représentant une véritable valeur. C'est ainsi qu'elle a déjà décidé d'accorder son patronage à la collection commencée sous le titre de "*Bibliothèque thomiste*".¹

1. Ont déjà paru : *Bibliographie thomiste*, par P. Mandonnet, O.P. et J. Destrez, O.P. In-8o, XXII-116 pag., 10 frs — *La Justice primitive et le péché originel d'après S. Thomas. Les sources, la doctrine*, par J.-B. Kors, O.P. In-8o XII-176 pag., 10 frs. On peut se procurer ces ouvrages en s'adressant : Bibliothèque thomiste, le Saulchoir, Kain, (Belgique), ou à la Librairie de la Revue des Jeunes, 3, rue de Luyne, Paris (7e).

La *Société thomiste* prévoit la publication d'un *Bulletin* destiné à tenir ses membres au courant de ce qui intéresse son entreprise. Il sera envoyé gratuitement à ses membres.

Elle envisage également la possibilité de favoriser la tenue de colloques réguliers entre ceux de ses membres qui s'adonnent spécialement aux études thomistes.

En vue de réaliser ces projets, et quelques autres encore désirables, la *Société thomiste* s'est constituée en association légale, moyennant le dépôt de ses statuts rédigés en conformité à la loi du 1er juillet 1901.

Nous donnons ici les articles des statuts qui peuvent intéresser la majorité des lecteurs de cet appel.¹

Article 5. — L'association a pour objet de travailler à la diffusion de la pensée et de l'oeuvre de saint Thomas d'Aquin, principalement en aidant à publier tous volumes ou revues consacrés à l'étude de la vie, des écrits et de la pensée de saint Thomas d'Aquin, et généralement par tous les moyens qu'elle jugera opportuns.

Article 6. — L'association se compose de membres d'honneur, de membres fondateurs, de membres bienfaiteurs, de membres titulaires et de membres adhérents.

Pour devenir membre de l'association il faut être admis par le Conseil d'administration.

1o la qualité de membre d'honneur est accordée par le Conseil d'administration.

2o la qualité de membre fondateur s'acquiert par le versement d'une cotisation annuelle de 1000 francs.

3o celle de membre bienfaiteur par le versement d'une cotisation annuelle de 500 francs.

4o celle de membre titulaire par le versement d'une cotisation annuelle de 100 francs.

5o celle de membre adhérent par le versement d'une cotisation annuelle de 25 francs qui pourra être rachetée par un versement une fois fait de 500 francs.

Le conseil d'administration fixera chaque année les avantages qu'il sera possible de consentir aux membres de l'Association sur les publications patronnées par la Société.

Article 7. — Toute adhésion à l'Association est faite pour une année, mais l'engagement se continue de plein droit d'année en année, à moins que l'adhérent ne veuille le rompre, auquel cas il doit en informer l'Association.

Les cotisations sont dues intégralement pour l'année courante; toutefois les adhésions du dernier trimestre sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

1. Le texte des statuts sera envoyé aux personnes qui deviendront membres de la *Société thomiste*.

Article 8. — La qualité de membre de L'association se perd :

a) par démission.

b) par radiation prononcée par le conseil d'administration pour le non paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été, dans ce dernier cas, préalablement appelé à fournir ses explications au conseil d'administration.

Article 10. — Les cotisations sont payables dans le premier mois de l'année au trésorier de l'Association. En cas de non paiement elles sont recouvrées aux frais du souscripteur dans le courant du deuxième mois.

Article 11. — L'Association est administrée par son conseil d'administration composé de 6 membres.

Article 12. — Les membres du conseil sont élus par l'assemblée générale sur présentation du conseil d'administration. Toutefois, le premier conseil est composé de :

1o le T.R.P. MANDONNET, O.P., 29, avenue du Château, Bellevue (Seine-et-Oise).

2o M. Jacques MARITAIN, professeur à l'Institut catholique de Paris, 21, rue Baillet-Latour, Versailles (Seine-et-Oise).

3o M. l'abbé BEAUSSART, premier aumônier au collège Stanislas, rue Notre-Dame des Champs, Paris (IVe).

4o le R. P. ROLLAND-GOSSELIN, O.P., Le Sauchoir, Kain (Belgique).

5o M. Charles CHARPENTIER, avocat à la Cour d'Appel de Paris, 55, rue de Bellechasse, Paris (VIIe).

6o le R. P. DESTREZ, O.P., 31 avenue du Château, Bellevue (Seine-et-Oise).

Tout ce qui regarde l'adhésion des membres et l'administration doit être adressé au secrétaire M. J. Destrez, 31, avenue du Château Bellevue (Seine-et-Oise).

Les cotisations doivent être versées à la Société thomiste, 3, rue de Luynes, Paris, VIIe, compte de chèques postaux : Paris (1er arr.) C. 510.09.

CANADA

La fête de S. Thomas. — Une fois de plus la fête de saint Thomas d'Aquin a revêtu dans notre église St-Jean-Baptiste d'Ottawa ce caractère très spécial qui unit l'intelligence et le coeur dans un sentiment de pieuse admiration envers le patron de toutes les écoles catholiques.

Spectacle magnifique que cette foule de religieux, de prêtres, de religieuses enseignantes, d'universitaires et d'écoliers à genoux aux pieds de l'Ange de l'école.

Les gens d'étude sont à l'honneur : à l'autel, c'est le T.R.P. Albert Marion, régent de notre collège, les ministres

inférieurs sont nos étudiants ; le chant de la messe est exécuté avec une remarquable perfection par les scolastiques des PP. de Marie ; en chaire, l'un des professeurs de notre collège, le R.P. A. Mignault expose, dans une allocution aussi solide que brillante, comment saint Thomas fut l'interprète lumineux de la vérité divine. Le saint Docteur est d'abord comparé à l'étoile du matin ; il a brillé à travers les nuages de son époque, *quasi stella matutina in medio nebulae* ; il réfléchit si bien, dans la suite, la vérité divine attentivement contemplée, qu'on peut lui dire : *quasi luna plena in diebus suis* ; enfin son action intellectuelle fut si puissante en lumière qu'il est juste de l'appeler : *sol refulgens in templo Dei*.

Avant d'entrer dans cet exposé, le R. P. remercie Sa grandeur Mgr l'archevêque d'Ottawa, de l'honneur qu'il nous fait de prendre part à la fête, et voici en quels termes :

“Monseigneur, saint Thomas d'Aquin eut la bonne fortune, tout le long de sa vie, de rencontrer, au sommet de la hiérarchie ecclésiastique, des prélats éminents, zélés pour la doctrine, dont les sages conseils, l'affectueuse confiance, et la haute autorité l'encouragèrent et le soutinrent dans son oeuvre. C'est là, Monseigneur, une des conditions les plus favorables au développement de la science sacrée. Il nous est particulièrement agréable de constater, ce matin, qu'elle se réalise quelquefois dans l'histoire, et il faut se réjouir, Monseigneur, qu'un tel avantage nous soit assuré, dans notre modeste sphère, par votre présence à la tête de cet important diocèse.

“Lorsque, retenu par des hésitations qui honorent grandement son caractère, l'évêque de Valleyfield avait peine à se détacher de sa première Eglise pour venir s'asseoir sur le siège métropolitain d'Ottawa, avait-il quelque pressentiment, Monseigneur, de la magnifique mission qui lui était confiée, la mission d'encourager et de promouvoir la science chrétienne dans cette capitale politique de notre pays et de lui conquérir par là une suprématie intellectuelle qu'à bon droit elle mérite. Puissiez-vous, Monseigneur, y faire éclater les splendeurs de la vérité catholique, et, par le prestige des fortes études religieuses, par le progrès du véritable esprit scientifique, aussi bien que par les séductions

de votre charité pastorale y consolider à jamais le règne du Christ dans la paix du Christ."

Au dîner, le T.R.P. Provincial présenta à Mgr l'archevêque les hommages de la communauté. En termes heureux et délicats, il exprima à Sa Grandeur quel honneur c'était pour les Frères Prêcheurs d'être honorés, en la fête de saint Thomas, de la présence de Mgr l'archevêque, un vrai disciple du saint Docteur, et disciple le plus ancien de tous ceux qui, parmi nous, peuvent se glorifier du même titre. Vrai disciple de saint Thomas, votre Grandeur l'a été par sa solide formation scolastique... par son application soutenue à l'étude dans toutes les branches de la science ecclésiastique... Elle l'est encore par son enseignement toujours si éclairé... Nous sommes heureux, Monseigneur, d'applaudir à cet enseignement autorisé, et encore à ce bel exemple que vous donnez à tous les étudiants qui vous entourent dans la capitale de notre pays.

Monseigneur l'Archevêque nous fit l'honneur d'une gracieuse allocution, qui fut une profession de foi thomiste et un magnifique encouragement pour nos études.

Sa Grandeur nous avoua, très aimablement, qu'Elle était encore sous le charme de l'éloge de saint Thomas qu'on venait de faire, éloge tel qu'Elle n'en avait pas encore entendu de plus parfait. Cet éloge du saint Docteur en présence de toute la jeunesse intellectuelle et de ses maîtres, et sous la présidence de l'archevêque du diocèse, est pour moi, nous dit-Elle, l'expression typique de la haute activité intellectuelle que nous devons tous à saint Thomas.

Sa Grandeur rappelle ensuite, en des termes si heureux, si francs et si spirituels, sa conversion au thomisme, lors de ses études à Rome, que les applaudissements éclatent de toutes parts.

Devenu plus tard l'évêque de Valleyfield, le culte de saint Thomas avait grandi dans son cœur et dans son esprit, aussi c'est le Docteur Angélique, que Sa Grandeur choisit pour patron de son collège, et c'est dans l'atmosphère de ses doctrines que se forment les 150 prêtres que l'évêque de Valleyfield eut le bonheur de consacrer (appl.).

Et ici à Ottawa, en cette fête, si chère par tant de souvenirs, il est donné à Monseigneur de jouir de ce beau et

grand spectacle, "l'intellectualité de son diocèse réunie autour de leur Père."

Profitez de ce spectacle pour l'Eglise d'Ottawa, voyez-y une leçon.

Le Pape veut que votre archevêque se fasse une âme nouvelle pour se faire le Père des prêtres de son nouveau diocèse. Et c'est pour moi quelque chose de senti physiquement, cette tendresse pour chacun de vous.

Et c'est pourquoi je suis heureux de vous proposer, dans saint Thomas, le modèle de l'action féconde qui peut être exercée par la science théologique. Car il faut le dire, saint Thomas est le vivificateur du sacerdoce dans le monde. Il nous appartient autant qu'à vous, mes bons Pères. (Appl.)

Et en effet, Notre-Seigneur a fait le sacerdoce ; saint Thomas l'a illustré.

Ouvrez votre bréviaire, la légende du Saint nous dit qu'il fut 1^o l'honneur de l'Eglise, et 2^o l'honneur du monde.

L'âme humaine est glorifiée par S. Thomas, c'est qu'il a si bien montré la nécessité de cultiver le jardin de son intelligence, la nécessité de vivre par son intelligence.

Et c'est si bon se développer l'esprit, ils sont si grands les services rendus au monde par la culture de l'esprit.

Voyez saint Thomas, il portait partout ses préoccupations intellectuelle, jusqu'à s'en laisser absorber, alors qu'il était le convive de saint Louis. Notre atmosphère intellectuelle ne vaut-elle pas mieux que celle de l'administration, que celle de la finance ?

Et ce sont ces préoccupations intellectuelles qui ont surnaturalisé la vie de saint Thomas. — Quelle récompense demande-t-il à Dieu ? "Pas d'autre que Vous, Seigneur, et pour Vous connaître." C'est parce qu'il est prêtre intellectuel que son âme est si légère dans son vol.

Et quelle fut maintenant la résultante divine de ses préoccupations ? Saint Thomas devient apôtre, il enseigne, il enseigne toute sa vie. Il était à expliquer la Sainte Ecriture quand la mort vint l'arrêter. Il avait 48 ans, et il n'avait pas fini ses études. C'est là l'exemple qu'il nous donne, et l'exemple que nous donnent ses disciples, les

Frères Prêcheurs, prêtres intellectuels, surnaturels et apôtres.

Il y a beaucoup d'ouvrage à faire. Il faut être apôtres pour cela et apôtres intellectuels. Ne dites pas que ce n'est pas pratique. Rien n'est plus fécond que cet apostolat, et pas d'apostolat fécond sans cela.

On ne pouvait mieux terminer, devant des religieux et devant des prêtres, une invitation à l'apostolat intellectuel. — G. P.

A Saint-Hyacinthe. — La fête de Saint-Thomas a été célébrée cette année dans notre couvent de Saint-Hyacinthe avec la solennité accoutumée. Malgré l'inclémence de la température — il faisait une véritable *poudrerie* ce jour-là — l'assistance à la messe fut aussi nombreuse que d'habitude. La messe solennelle fut célébrée par le T. R. P. André Bibaud, sous-prieur, assisté des RR. PP. Jean-Baptiste Boivin, de notre couvent de Québec, et Augustin-Marie Séguin, comme diacre et sous-diacre. La maîtrise du Séminaire fit les frais du chant et exécuta avec un art parfait la messe *Magnae Deus potentiae*. Après l'évangile M. l'abbé L.-A.-H. Morin, professeur de philosophie au Séminaire de notre ville et orateur goûté des foules, fit le panégyrique du saint Docteur. Pendant plus d'une demi-heure l'éloquent prédicateur nous tint sous le charme de sa parole dont le trait caractéristique semble bien être la puissance à persuader par une exposition calme et sereine de la vérité dans un langage à la fois sobre et élégant. Le prédicateur nous parla de la science et de la sainteté chez saint Thomas et nous fit voir comment leur harmonieuse union avait été chez lui la source féconde des grandes choses qu'il avait accomplies. — Plusieurs membres du clergé dont Mgr le Grand-Vicaire et M. le supérieur du Séminaire, assistaient à la messe. Au dîner nous eûmes l'honneur de compter parmi nos convives S.G. Mgr l'Evêque ainsi que plusieurs membres du clergé dont la présence à nos fêtes de famille nous honore toujours grandement comme elle est aussi pour nous une cause de vive satisfaction. — A.-M. R.

—Le R.P. Marie-Joseph Légaré, O.P., a remporté un prix de cent dollars, au concours d'Action intellectuelle organisé par l'A.C.J.C., pour son travail intitulé : "Le féminisme et ses principales revendications."

—Le R.P. Lamarche a donné une conférence sur le même sujet le 19 mars, dans la salle du Précieux-Sang de Woonsocket (Rhode-Island). Il a répété ce discours le surlendemain au Couvent d'Hochelaga.

—Le mois de Marie à St-Viateur d'Outremont sera prêché par le Rév. Père J.-D. Déziel.

Monseigneur Rouleau.— Nous lisons dans le "Devoir" du 10 mars :

Les dépêches de Rome annoncent la nomination à l'évêché de Valleyfield du R.P. Rouleau, provincial des Dominicains.

Les hautes fonctions occupées dans son Ordre par le nouvel évêque suffiraient à dire son mérite, si le grand public n'avait déjà pu, par ses articles de revue et ses discours, connaître la puissance de son esprit et l'étendue de sa culture.

Nous prions l'Evêque-élu de Valleyfield d'agréer nos très respectueuses félicitations et nos meilleurs vœux.

Dans l'*Action catholique* :

Homme de science, le T.R.P. Rouleau était particulièrement attaché à la doctrine de saint Thomas qu'il a toujours enseignée avec amour et qu'il a fait connaître et honorer dans tous les milieux. Il avait cet esprit clairvoyant et pondéré qui démêle une difficulté et donne une solution à un cas obscur. Et combien de fois n'avons-nous pas vu des hommes éminents lui demander conseil. Modeste et simple, il n'ambitionnait ni les charges, ni les honneurs, mais une seule chose : le triomphe de la vérité. L'ordre ne voulut pas laisser la lumière sous le boisseau, et au chapitre provincial de 1919, l'élisait Provincial. Son gouvernement fut particulièrement florissant. Il a aidé puissamment au développement des couvents et des paroisses confiés à sa haute direction. Sa prudence et sa confiance assuraient toujours la réalisation des projets que son zèle tentait d'exécuter.

Cette nomination, tout en étant une perte sensible pour les Dominicains, les honore grandement. Nous sommes heureux de présenter au nouvel évêque de Valleyfield et à sa famille religieuse, nos hommages et nos félicitations.

Dans la *Patrie* :

L'élévation du R.P. Rouleau, provincial de l'ordre des Dominicains au Canada, au trône épiscopal de Valleyfield, a été partout accueillie avec joie dans notre catholique province. Les fidèles du diocèse où le nouvel élu du Seigneur exercera sa charge pastorale sont particulièrement reconnaissants au Saint-Siège.

Mgr Rouleau a l'honneur d'être le premier dominicain en ce pays appelé à l'épiscopat. Son éloquence et ses rares mérites de toute sorte lui assureront le premier rang parmi les chefs de l'église canadienne.

Dans la *Presse* :

Nous sommes heureux d'apprendre la confirmation officielle de la nouvelle, déjà publiée dans la "Presse", annonçant l'élévation du très révérend Père Félix-Raymond-Marie Rouleau, provincial de l'ordre des Dominicains en Canada, au siège épiscopal de Valleyfield.

En outre des hautes qualités personnelles de l'éminent religieux, nul doute que le Souverain Pontife a voulu honorer en même temps le clergé régulier dont il est l'une des plus belles figures.

Nul doute que ce digne fils de saint Dominique réalisera dans leur plénitude les espérances que Sa Sainteté Pie XI fonde sur lui en le mettant à la tête de l'important diocèse de Valleyfield.

Au nouvel évêque élu la "Presse" adresse ses respectueux hommages et ses meilleurs vœux.

—La "Revue dominicaine" est heureuse d'offrir ses félicitations et ses souhaits à S.G. Mgr Gauthier, nommé Coadjuteur de Montréal, ainsi qu'à Mgr Piette, le nouveau Recteur de l'Université de Montréal, et à Mgr Deschamps, promu au poste de Vicaire-Général.



RECENSIONS

Abbé BRUN.—*Manuel de la schola et des fidèles*. Librairie de l'Art catholique, 6 place Saint-Sulpice, Paris. Prix: 7 frs 50.

Un des signes les moins équivoques de l'intérêt de plus en plus grand que l'on porte au chant ecclésiastique, est la multiplication des recueils qui mettent à la portée du grand nombre les morceaux les plus usuels et les plus beaux chantés dans nos offices. Le propre de la messe et des vêpres restera longtemps, sinon toujours, réservé à un petit groupe de chœurs exercés. L'ordinaire au contraire, les *Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus*, les psaumes, les hymnes, les principaux motets, peuvent être chantés par tout le chœur, et il serait même à souhaiter qu'ils fussent chantés par tous les fidèles. Les recueils qui groupent tous ces morceaux sont donc très précieux. Le *Manuel* de l'abbé Brun est un des plus complets qui ont paru jusqu'ici en ce genre. Il contient à peu près tout ce qu'on peut désirer pour les offices liturgiques et les offices de dévotion de toute l'année.

Le *Manuel* de l'abbé Brun est divisé en quatre parties : Le livre de la Messe — Le livre des Vêpres — Le livre des Saluts — Le livre des Cantiques.

Les deux premiers livres sont surtout composés de morceaux grégoriens : les messes grégoriennes les plus ordinaires, les messes des morts, les vêpres du dimanche, les hymnes des fêtes. L'auteur y a joint cependant d'intéressants faux-bourbons pour l'aspersion, les réponses du chœur, le *libera*, le *magnificat*. On remarquera les trois messes de Henri Du Mont d'après la première édition du XVII^e siècle, qui diffère assez notablement de l'adaptation en style grégorien qui commence à répandre aujourd'hui.

Le livre des Saluts contient 100 motets. L'auteur a gardé les plus belles mélodies grégoriennes, mais il fait ici la place très large aux compositions musicales proprement dites, soit à l'unisson, soit à 2 voix égales, soit à 4 voix mixtes. Enfin le dernier livre comprend 60 cantiques français, choisis parmi les beaux de l'école de Ch. Bordes.

L'auteur a été visiblement préoccupé de faire une collection non-seulement riche et variée, mais artistique. Les pièces qu'il a choisies, tout en étant assez simples pour être chantées par toutes les scholas, sont néanmoins d'une telle tenue musicale. Quelques morceaux des maîtres anciens ont trouvé place dans le recueil. Palestrina a un *Tantum* ; Victoria a fourni son bel *Ave Maria* ; Josquin des Prés son pieux *Ave verum*. J'ai cherché vainement quelque morceau du fécond Roland de Lassus, dont le nom est mentionné dans le prospectus. Bach, Liszt ont été mis à contribution. Mais c'est surtout dans les belles productions de l'école française actuelle que l'abbé Brun a puisé. Il est lui-même un

compositeur distingué, et personne ne se plaindra du nombre de pièces qu'il a signées. On trouvera avec plaisir plusieurs pièces de Vincent d'Indy, le savant maître qui sait mêler avec tant d'art la sévérité des tonalités grégoriennes, la chaleur et l'abondance des polyphonistes du XVIIe siècle, et la technique la plus hardie de la rythmique et de l'harmonie moderne. Le *Sancta Maria* de la page 271 est un beau spécimen de sa manière.

Les mélodies grégoriennes sont écrites en notation carrée de Solesme avec signes rythmiques, mais transposées en clé de sol sur 5 lignes. L'auteur justifie son innovation,—car c'en est une,—en disant qu'elle "évitera aux chanteurs l'inutile étude des anciennes clés d'ut et de fa". Il n'y a aucun inconvénient et beaucoup d'avantages à écrire sur une portée de 5 lignes. En écrivant sur une portée à 5 lignes, on n'aurait pas besoin la plupart du temps de recourir à l'artifice du déplacement de la clé. La transposition en clé de sol au contraire a pour effet de mettre *mi, sol, si, ré, fa* sur les lignes, tandis qu'avec les clés de do et de fa, c'est *ré, fa, la, do, mi*, qui se trouvent sur les lignes. Le changement est insignifiant, mais il suffit pour gêner la lecture de celui qui n'est pas habitué à l'une et l'autre clé. On conciliera peut-être tout et on satisferait tout le monde, en mettant à la fois l'une et l'autre clé, clé de sol avec deux dièzes et clef de do sur la quatrième ligne, ou clé de sol avec deux bémols et clé de do sur la troisième ligne. Mais en pareille matière, les théories importent peu, si, comme l'auteur l'espère, cette innovation doit "permettre de réaliser plus sûrement et plus rapidement le chant des fidèles à l'église", elle est excellente. Les vrais chanteurs sont également à l'aise avec toutes les clés.

Peut-on espérer qu'un jour viendra où tous les fidèles prendront une part active aux chants liturgiques, comme dans les églises orientales. Actuellement, ce n'est guère plus qu'un beau rêve. Et il y a bien des obstacles à surmonter avant qu'il se change en réalité. S'il se réalise, ce sera grâce à la diffusion de recueils comme celui de l'abbé Brun. Souhaitons au moins que les maîtres de chapelle mettent entre les mains de leurs chantres ce beau répertoire. Leur travail en sera simplifié, et les offices y gagneront en piété et en beauté.

Henri Jeannotte, P.S.S.

J.-P. ARCHAMBAULT, S.J.—"Les exercices spirituels de S. Ignace de Loyola—*Origine, —Nature, —Fruits*. Edition de la Vie nouvelle, Montréal, Québec 1922.

Il appartenait au zélé et tenace apôtre des retraites fermées en Canada de faire mieux connaître l'instrument par excellence qui procure le succès de cette oeuvre, les *Exercices de S. Ignace de Loyola*. Il s'est acquitté de cette tâche, dans une jolie brochure de 75 pages, avec l'absolue conviction et l'amoureux respect d'un fils qui loue l'oeuvre paternel. Tour à tour sont exposés, avec un ordre parfait, les origines, le but, les moyens, les résultats des *Exercices*. Ceux qui connaissent déjà l'ouvrage seront heureux de voir leurs connaissances groupées en une brève et claire synthèse. Ceux que les faits intéressent plus particulièrement pourront admirer les fruits obtenus à l'étranger comme au pays.

Quand on songe au nombre maximum (40) des retraitsants admis chaque semaine, on se demande comment la masse des fidèles est atteinte. Et pourtant, dès le mois de novembre 1922, on pouvait porter à 24, 857 le nombre des personnes qui avaient suivi les Exercices, sous la protection du nouveau patron des Retraites fermées et la direction de ses fils spirituels. Dénouement splendide qui glorifie le saint et doit encourager ses imitateurs.—M.-A. L.

M. S. GILLET, O.P.—“Conscience chrétienne et justice sociale”. Paris, éditions de la Revue des Jeunes, 1922. 10 francs.

La crise sociale actuelle, dit le R.P. Gillet, est au premier chef une crise de conscience, déclanchée ou aggravée par une ignorance religieuse quasi universelle et par l'influence détestable du dogme de l'autonomie universelle, qui a faussé même les consciences catholiques ; il faut donc en face de besoins immenses à satisfaire, réveiller en elles le sens social en leur montrant “qu'un chrétien doit être d'autant plus jute, dans la société dont il fait partie, qu'il est tenu d'y être charitable., et qu'en justice, il doit subordonner au bien commun de la société les mêmes actes de vertu qu'il est tenu, en charité, de subordonner au bien divin, c'est-à-dire tous ses actes humains” (p. 13). Tel est le principe synthétique qu'il met en pleine lumière dans le premier livre de son ouvrage. (Les Principes, pp. 15-205).

Le R.P. G. prouve d'abord l'incomparable valeur sociale de la doctrine évangélique (ch. I). Sans doute l'Évangile ne nous donne pas un programme universel, immuable, d'organisation politique et économique ; mais nous y puisons, ce qui vaut infiniment mieux, la force divine de nous soumettre librement, sous l'impulsion des motifs les plus élevés, les plus généreux, aux lois éternelles de charité et de justice, que le Christ est venu imposer aux hommes régénérés par sa grâce, et sans lesquelles les plus beaux programmes resteraient lettres mortes.

Dans le ch. II (Fraternité humaine et fraternité divine), pour faire éclater le caractère éminemment social de la doctrine chrétienne, qui est essentiellement une doctrine d'amour, le R.P. G. établit qu'il n'y a rien de plus naturel pour l'homme que l'amour de Dieu, de soi et du prochain ; que la charité ne détruit pas cet amour naturel, mais le surélève et le renforce, par le motif surnaturel qui nous oblige, en qualité de chrétiens, à aimer Dieu et le prochain comme nous-mêmes pour Dieu, et par les moyens surnaturels requis pour conformer notre conduite à ce motif ; que la fraternité divine ne supprime pas la fraternité humaine, mais s'y ajoute et nous presse de nous conduire, à l'égard les uns des autres, non seulement comme des frères en humanité, mais comme des frères en divinité, par conséquent—qui doit plus devant moins—de rendre à chacun et à tous ce qui leur est dû, avant de leur donner ce qui ne leur est pas dû ; que la charité, loin d'enfermer la conscience chrétienne dans une sorte d'égoïsme spirituel, est donc une vertu éminemment sociale et confère une vertu sociale à toutes les vertus, même aux plus personnelles, qu'elle informe et

déborde, en les faisant concourir avec elle à la réalisation et à l'expansion du Bien divin.

En regard de l'Idéal social, quels sont les rôles respectifs de la science de la raison et de la Foi ? Le R.P. G. les détermine dans le ch. III et il préconise l'union sacrée des méthodes. L'Idéal social, transcendant et immanent à la réalité sociale, où il s'incorpore en la dépassant, relève quant à sa nature et à sa valeur impérative, de l'intuition rationnelle, qui abstrait l'idée du fait. Son droit à devenir une règle tient, non pas à son état de matérialisation dans la réalité sociale, mais à des qualités essentielles, dont seule la raison juge la valeur. A son point de départ, la raison requiert les données de la science qui, constatant et contrôlant la réalité sociale, établit que l'homme a besoin de vivre en société, pour vivre en homme, c'est-à-dire raisonnablement. Elle démontre que la nature humaine, immanente et transcendante aux individus et, par la nature humaine, la volonté de Dieu qui lui a assigné ses fins et ses lois, nous imposent le devoir de vivre en hommes, et, pour vivre en hommes, de vivre en société. A son point d'arrivée, elle a besoin de donner de la foi, car la foi confirme ce que la raison enseigne, puisqu'elle nous montre, dans le Dieu vivant, dans le Dieu d'amour et dans ses droits absolus sur les individus et sur la société, la base des droits de l'homme et de l'autorité sociale.

"Tous ceux qui vivent en société, dit saint Thomas, sont avec elle dans le même rapport que les parties avec le tout. Or la partie, en tant que partie, est quelque chose du tout ; donc le bien de la partie doit être subordonné au tout." Dans le ch. IV, le R.P.G. étudie la justice légale ou sociale, qui a pour objet propre le bien commun et qui, à ce titre, est une vertu spéciale, mais qui est appelée générale, parce qu'elle a pour fonction de subordonner au bien commun "les actes de toutes les vertus tous les actes des vertus," car ces actes, par leur répercussion sociale, intéressent, en quelque manière le bien commun, comme la charité les subordonne au Bien divin ; et qui l'emporte sur la justice particulière (commutative ou distributive) dont le dû est pourtant plus rigoureux. Cette vertu, qui est premièrement la vertu des gouvernants et secondairement la vertu des gouvernés, saint Thomas l'appelle légale, parce qu'elle accorde les actes de l'homme avec la loi (ou éternelle, ou naturelle ou humaine), dont c'est formellement le rôle de les subordonner au bien commun.

Le R.P. G. mettant l'accent sur l'aspect final de cette vertu, aime mieux avec raison, l'appeler "sociale", puisqu'elle a directement le bien commun de la société pour objet, et pour fonction de régler les rapports des citoyens avec le bien commun (p. 141). Aujourd'hui, la plupart des citoyens s'imaginent que les lois civiles n'obligent pas en conscience et que l'on s'expose seulement à des peines, en leur désobéissant, ou du moins ils se croient quittes envers le bien commun, quand ils ont fait, ce que la loi commande. Or il faut que les citoyens prennent conscience, dans la société, de leurs obligations de parties et soient justes envers elle, en subordonnant eux-mêmes au bien commun les actes de toutes les vertus, soit ceux qui sont réglés par la loi, soit ceux qui échappent à la loi ; car il n'est ni possible ni désirable que la loi les règle tous. C'est l'équité, vertu auxiliaire de la justice sociale, qui supplée à l'in-

suffisance radicale de la légalité. Le sens social de l'équité obligera les citoyens à renverser au bien commun ce qu'ils en reçoivent c'est-à-dire leur activité toute entière (p. 145), avec toutes leurs ressources matérielles, intellectuelles et morales (147) avec toutes leurs richesses de corps et d'âme, (p. 164). Car c'est grâce à la société qu'ils peuvent vivre en êtres raisonnables et libres. Tout est là, dans cet amour du bien commun envisagé tour à tour comme le bien de chacun et le bien de tous, comme un moyen essentiel de réaliser son propre bien humain et comme une fin qui, en un sens, le dépasse, car elle représente un bien qui appartient à tous.

La justice sociale a d'étroites affinités avec la fraternité humaine. Toutes nos relations avec les autres ne relèvent pas de la justice. Par l'amour d'amitié, nous aimons la personne à qui nous voulons du bien, comme à un autre nous-même. Dans la justice, la personne reste autre simplement, et nous n'aimons pas la personne, mais le droit qu'elle possède vis-à-vis de nous et notre bien rationnel. Or, si la justice rend à autrui son dû, l'amour d'amitié lui donne au delà de ce dû ; car les besoins de l'homme débordent ses droits et c'est à l'amour, dépassant la justice, de combler ces besoins. D'ailleurs, l'amour de la personne est la garantie la meilleure du respect de ses droits. Loin que la justice soit incompatible avec l'amour, elle trouve en lui un ressort précieux, et l'état doit faire appel à l'amour naturel de l'homme pour la société dont il fait partie, afin d'étendre le règne de la justice sociale.

Dans le ch. V, le R.P. G. part de ce fait universel et certain : L'impuissance des hommes à s'aimer naturellement comme des frères, malgré l'instinct qui les y pousse et que justifie leur communauté de nature.

En décuplant, en surnaturalisant l'amour naturel vaincu par les égoïsmes individuels et collectifs, la charité vient au secours de la justice, soit individuelle, soit sociale, dont l'amour est le vivant ressort. D'ailleurs elle commande et fait pratiquer à l'homme toutes les vertus, y compris la justice sociale dont elle assure le minimum, qu'elle pousse au maximum en la surbordonnant aux droits de Dieu. C'est pourquoi l'Etat, même laïque, loin de s'attaquer aux sources vives de la charité chrétienne devrait, en s'appuyant sur les données de l'expérience favoriser et utiliser cette incomparable vertu sociale.

Voici donc les principes généraux que le R.P. G. dégage de la première partie de son livre :

D'abord a été créé pour vivre en société, et, par ce moyen atteindre plus sûrement sa fin, naturelle et surnaturelle. *C'est de ce point de vue finaliste qu'il faut définir les rapports qui relient l'un à l'autre l'individu à la société.*

Ensuite, les hommes ne peuvent pas réaliser leur fin dernière sans le secours du bien commun, dont la société a la charge ; donc, d'une part tous les individus vivant en société ont le devoir de travailler au bien commun, et le droit d'y puiser alors, mais alors seulement, ce dont ils ont besoin pour atteindre leur fin ; d'autre part la société a le droit d'imposer à la conscience de chaque individu de concourir au bien commun et le devoir de fournir à tous les citoyens ce qu'il leur faut, pour vivre en hommes, selon leur idéal humain ou divin. Puis, la justice sociale fait un devoir à l'Etat comme aux individus de subordonner les actes de toutes

les vertus au bien commun ; mais, l'Etat ne pouvant pas multiplier les lois en toutes matières, c'est aux individus de s'inspirer du sentiment naturel qui les pousse à s'aimer comme des frères pour payer leur dette à la société.

Enfin les chrétiens sont tenus de recourir à la charité fraternelle pour suppléer à l'impuissance de l'amour naturel et remplir avec équité tous leurs devoirs de justice sociale.

Dans la II^e partie (Corollaires) (pp. 207-457), le R.P. G. applique ces principes aux individus, aux familles, aux associations professionnelles aux associations catholiques, et il détermine leurs droits et leurs devoirs envers la société.

Signalons la critique, vigoureuse et pénétrante, du libéralisme et du socialisme (pp. 211-226) ; les pages lumineuses qui traitent de la distinction entre les lois morales et les lois pénales (pp. 241-252)—le R.P. G. soutient que toute loi portée par l'autorité légitime en vue du bien commun oblige en conscience—; de *l'autorité législative que le droit naturel confère à l'Etat, en vue et selon les exigences du bien commun et que l'Etat ne peut ni abdiquer ni exagérer* (p. 257), du but personnel de la vie familiale et sociale (but absolu) et du but familial et social de la vie personnelle (but relatif) (pp. 261) ; *du rôle de l'Etat et de la famille en matière d'éducation* (pp. 311-316) ; de la solidarité de l'économique du social et du moral dans l'association professionnelle (pp. 332-337-354-356) ; *du juste salaire* (344-351) ; de l'intervention de l'Etat qui, de politique, doit, devenir de plus en plus sociale et se tenir entre l'individualisme et l'étatisme (pp. 361) ; du droit des catholiques, en tant que catholiques, d'appartenir à l'Eglise et à la société politique et de s'associer entre eux, sur le terrain économique, politique et religieux, pour accomplir leurs devoirs envers Dieu, eux-mêmes et le prochain (pp. 371) ; de l'anarchie doctrinale qui a déchaîné les tendances individualistes (pp. 411) ; de l'éducation religieuse de demain, qui, tout en restant essentiellement catholique, doit, en même temps, devenir sociale et faire appel à toutes les ressources de la Foi, de la raison et de la science (pp. 411) ; de la restitution en matière de justice sociale (pp. 452).

Th. Bésiade, O.P.

Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques, 1922, p. 634

Chan. E. DUPLESSY.—“Allocutions matrimoniales”. Paris, Téqui, 82, rue Bonaparte; Montréal, Librairie Notre-Dame, 28, Notre-Dame-Ouest.

Voilà un livre qui, à peine paru...sera enlevé... Les éditions succéderont aux éditions, sans que les prêtres se lassent jamais de s'en servir pour donner aux futurs époux de toutes les conditions sociales les plus utiles leçons. Pour l'aider dans la composition de ses allocutions matrimoniales le clergé trouvera, en effet, dans ces pages la plus pure doctrine de l'Évangile dont le commentaire fait le fond de l'ouvrage — le charme de la belle langue, limpide et savoureuse, que tous admirent dans les œuvres de M. le chanoine Duplessy — et aussi, autant que le comporte la gravité du sujet, un esprit de bon aloi. Ces allocutions feront réfléchir, prier et même... doucement sourire et pleurer. C'est bien la note qui convient aux cérémonies du mariage chrétien.

R.P. HUGON, O.P.—“Principes de Philosophies, les 24 thèses thomistes.” 1 vol., in-12. Paris, Téqui ; Montréal, Librairie Notre-Dame.

L'opportunité du présent ouvrage est manifeste. On sait que les vingt-quatre thèses approuvées par la Sacrée-Congrégation des Etudes résument les *principes* de la philosophie de saint Thomas. Il importait donc qu'elles fussent expliquées et mises à la portée du grand public. Benoît XV chargea le P. Hugon de donner à chacune de ces thèses un commentaire clair et précis, qui les fit resplendir dans leur vérité objective.

Le commentaire des vingt-quatre propositions constitue un véritable abrégé de philosophie, comprenant l'Ontologie, la Cosmologie, la Psychologie et la Théodicée avec les compléments théologiques qui forment un traité de Dieu bien complet.

Cet ouvrage, qui se maintient en dehors de toute polémique, sera grandement utile à tous ceux qui veulent s'initier à la *philosophia perennis*, et il sert d'introduction aux traités théologiques édités déjà par la librairie P. Téqui, et auxquels le public catholique a fait si bon accueil.

Mgr TISSIER, évêque de Châlons.—“Les Disciplines du Relèvement national.” 1 vol., in-12. Paris, Téqui ; Montréal, Librairie Notre-Dame.

L'éloquent évêque de Châlons, toujours sur la brèche, a rassemblé sous ce titre, bien expressif de son travail, une gerbe de vivantes conférences et de beaux discours, prononcés récemment aux quatre coins du pays, qui sont une contribution singulièrement sérieuse et efficace, à l'oeuvre des restaurations françaises.

Pendant que les politiques superficiels et les économistes embarrassés s'attardent à des moyens empiriques qui ne révèlent que très partiellement les ruines, parce qu'ils n'osent pas pousser les réparations jusqu'aux vraies sources du mal, Mgr Tissier en penseur hardi et en pasteur avisé qui sait qu'il n'y a que les âmes saines pour faire des oeuvres bonnes, ne craint pas de dire en ce volume plein de choses où sont les plaies et les dangers nationaux ; et de la même nature alerte et précise, apostolique toujours, qu'il parle en maître, il en indique éloquemment les remèdes.

Ce ne sont pas les combinaisons financières ni les simples arrangements diplomatiques qui peuvent replacer un peuple sur ses bases traditionnelles, mais les grands principes du droit, de la justice, du dévouement et de la foi, puissamment restaurés dans la conscience, dans la famille, dans les moeurs, dans l'enseignement, dans les affaires.

En rapprenant à l'école de l'Evêque de Châlons les disciplines de la paix, des idées, du travail, de la charité, de la terre, des oeuvres et des études — qui sont les principaux titres de l'ouvrage — on sera en mesure de rebâtir la patrie française, si fortement remuée par la guerre, sur des fondements qui ne manqueront pas, quelles que soient les modalités de restauration employées.

C'est là un livre vaillant et salutaire qui pourrait être le *Codex* des législateurs et qui sera le bréviaire de tous ceux qui ont la sainte passion du relèvement national.

Superiorum permissu

De licentia Ordinarii